

Termes de Référence de l'Évaluation externe

Ancrage et Reconnaissance des MFR par une offre de formation agricole et rurale de Qualité au service des territoires - ARQ MFR

AFD

Février 2026

Cet appel d'offres vise à sélectionner le ou les consultant·es chargé·es de réaliser ce travail de digitalisation.

Les consultant·es intéressé·es sont invité·es à soumettre :

- Leur CV (dans le cas d'une candidature en équipe, les CV de l'ensemble des consultant·es impliqué·es devront être fournis) ;
- Une offre technique et financière d'une longueur comprise entre **20 et 25 pages** maximum (hors annexes).

Les consultant·es sont encouragé·es à formuler des propositions concernant le chronogramme, les résultats attendus de l'évaluation, les outils envisagés pour la conduite des entretiens et la collecte des données, l'organisation des missions de terrain ainsi que le budget prévisionnel.

Date limite de soumission des offres techniques et financières : **18 mars 2026 à minuit** (heure de Paris).

Les offres techniques et financières doivent être envoyées par e.mail à :

- Maria Rodas-Navarro et Cécilia Cainjo-Foli, chargées de partenariats internationaux à l'UNMFREO: maria.rodas-navarro@mfr.asso.fr et cecilia.cainjo@mfr.asso.fr

I. L'action à évaluer et les acteurs et actrices impliqués

1.1 Présentation de la structure commanditaire, les Maisons Familiales Rurales

1.1.1. Mission / objectifs, organisation interne

Les Maisons Familiales Rurales en France

Plus de 87 000 jeunes et adultes (57 925 jeunes en formation initiale, scolaire et apprentissage – 44,8% de femmes), principalement de la 4^{ème} à la licence professionnelle se forment chaque année dans les 427 **Maisons Familiales Rurales (MFR)** françaises. Depuis leur création en 1937, les MFR pratiquent une pédagogie de l'alternance.

Les formations par alternance par voie scolaire ou par apprentissage ont toutes la même caractéristique : une partie de la formation se déroule dans un milieu professionnel (dans l'exploitation familiale, en entreprise...), une autre partie à la MFR. Le maître·sse de stage ou d'apprentissage a un rôle de formateur ou de formatrice à part entière et le stage est un temps de formation en tant que tel.

Les élèves sont majoritairement inscrit·e·s dans des classes sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture. D'autres choisissent une formation en contrat d'apprentissage pour préparer des diplômes de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture ou en contrat de professionnalisation.

Les MFR constituent **un réseau** de 488 associations en France : 427 associations locales qui sont des établissements de formation, 61 associations fédérales, départementales, territoriales ou régionales dont deux comités territoriaux pour la Nouvelle Calédonie et la Polynésie française. Elles proposent plus de 130 **qualifications**, réparties dans 18 secteurs professionnels et emploient 9 493 **salarié·e·s** (ETP) dont 62% sont des femmes. Le nombre d'**adhérent·e·s** au mouvement des MFR est de 70 000, soit environ 163 adhérent·e·s par association. Les MFR sont dirigées par des conseils d'administration composés en moyenne de 18 membres et d'un bureau de 7 administrateur·trice·s. 42% de femmes occupent un poste de présidente de MFR, 37% un poste de trésorière. Tête de pont de l'ensemble du réseau au niveau national et principale interlocutrice des partenaires extérieurs lorsqu'il s'agit de décisions ou de projets globaux, **l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (UNMFREO)** est garante de la cohésion du mouvement.

De tout temps, les communautés rurales à travers le monde se sont préoccupées **du devenir des jeunes, filles et garçons, et ont porté une attention particulière au développement de leur territoire.**

Les partenariats internationaux des MFR françaises

Les MFR en France et les MFR dans les autres pays à travers le monde ont développé depuis une soixantaine d'années des partenariats de coopération, d'appui, d'échanges qui ont évolué dans le temps. Ces partenariats permettent aujourd'hui la mise en place de pratiques collaboratives dans les domaines partagés : la gouvernance associative – la pédagogie par alternance – la dimension éducative de la formation – la participation au développement du territoire.

1.1.2. Budget global et part relative au pays ou au domaine d'intervention concerné

Le budget annuel de l'UNMFREO est de 4.051.745 € (31/12/2024).

La part des activités internationales de l'UNMFREO représente en moyenne 3% de son budget annuel.

1.1.3. Pratiques d'évaluation de façon générale

Depuis les années 2000, quatre évaluations externes avec l'appui du F3E, des travaux avec des organisations et expert·e·s de la solidarité internationale, des relations rapprochées avec les différents services de l'AFD, des ambassades et des SCAC des différents pays dans lesquels existent

des partenariats ont permis à l'UNMFREO de faire évoluer sa politique et l'organisation de sa coopération internationale, vers un soutien plus grand à la professionnalisation des mouvements et vers plus de réciprocité dans les échanges entre pairs.

(Plus de détails sur les évaluations passées et études actuelles en annexes 3 et 4)

1.2. Descriptif de l'action à évaluer

1.2.1. Informations générales sur le contexte

(Voir Annexe 3, sections 3.1 et 3.2)

Convention Programme avec l'AFD (2023–2032)

La Convention Programme à évaluer correspond à un nouveau cycle de coopération ouvert en 2023 pour le réseau MFR, avec le lancement du programme ARQ, conçu pour renforcer durablement la qualité des formations et l'ancrage des MFR dans les politiques nationales de Formation Agricole et Rurale. Cette phase a inauguré une stratégie de long terme visant à consolider les dynamiques de professionnalisation, à structurer les organisations nationales et à soutenir la reconnaissance institutionnelle du mouvement. Prolongée jusqu'en 2027 afin de garantir une mise en œuvre cohérente et une capitalisation solide, elle constitue la première étape de la stratégie 2023-2032 orientée vers la qualité, l'innovation et le renforcement des réseaux dans les pays partenaires. Ce nouveau cycle s'inscrit dans la continuité d'un ensemble de programmes antérieurs menés depuis 2010 — CP1 (2010-2014), Dossier de transition (2014-2015), PROMouv (2015-2019) et SRJT (2019-2023) — qui ont progressivement structuré les mouvements MFR, renforcé leurs capacités et posé les bases sur lesquelles s'appuie désormais le programme ARQ.

1.2.2. Objectifs de l'action et stratégie d'intervention

Objectifs de l'action

Le programme ARQ – **Ancrage et Reconnaissance des MFR par une offre de formation agricole et rurale de Qualité (2023-2026)** vise à **renforcer l'ancrage durable** des Maisons Familiales Rurales (MFR) dans les politiques nationales de **Formation Agricole et Rurale (FAR)**, en **améliorant la qualité** des formations, en **développant le pouvoir d'agir** des acteurs via la mutualisation et la digitalisation, et en **positionnant les MFR comme actrices du changement** sur les enjeux d'environnement, de genre et d'inclusion. Cette phase s'inscrit dans la **Convention Programme 2023–2032** et mobilise **21 mouvements MFR**. Depuis mars 2024, l'appui renforcé se concentre désormais sur **11 pays prioritaires** — ils étaient 12 auparavant — le Burkina Faso ne pouvant plus bénéficier des subventions de l'AFD.

Objectif global :

Renforcer l'ancrage des associations MFR dans leurs territoires en tant qu'actrices de la FAR, par une **offre de formation de qualité** favorisant **l'insertion socioprofessionnelle** des jeunes filles et garçons, ainsi que des femmes et des hommes adultes, et contribuant au **développement durable** des territoires ruraux.

Objectif(s) spécifique(s) :

- **OS1 : Qualité & reconnaissance (12 pays prioritaires).** Favoriser une **reconnaissance accrue** des MFR et de leurs organisations nationales par le **renforcement qualitatif** des MFR ciblées (ingénierie pédagogique, gouvernance, modèle économique, insertion, ancrage territorial) et la mise en place d'un **dispositif d'appui technique et financier** différencié.
- **OS2 : Pouvoir d'agir & mutualisation (21 mouvements).** Développer le **pouvoir d'agir** des acteurs MFR par des **actions partenariales innovantes** et la **mutualisation** : diagnostic outillage, **base commune** d'outils, **digitalisation** d'un outil de collecte/traitement de données, et **plateforme numérique internationale** avec pôles thématiques (gouvernance, pédagogie, S&E, modèle économique, insertion, inclusion, environnement)
- **OS3 : Actrices du changement (développement durable (DD), genre, inclusion).** Permettre aux MFR, fédérations et organisations nationales de **se positionner** sur les enjeux **environnement, égalité de genre** et **publics spécifiques** en finançant **projets pilotes/initiatives**, en **partageant** et **capitalisant** les pratiques, et en **développant le plaidoyer** afférent.

Résultats attendus :

- **R.1.1 : MFR renforcées (qualité).** Les MFR ciblées disposent de **plans de formation à jour**, de **ressources humaines compétentes**, **augmentent** le nombre de formé·e·s, et **mettent en place** des dispositifs d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle.
- **R.1.2 – Organisations nationales outillées & reconnues.** Les organisations nationales **accompagnent** leur réseau (plans d'action, outillage qualité), **animent** la vie associative (AG/CA), **développent des partenariats** techniques/financiers et **avancent** vers la **reconnaissance institutionnelle**.
- **R.2.1 – Systèmes d'information et de pilotage.** Les mouvements **diagnostiquent** l'usage des outils (S&E, insertion, économie, RH), **harmonisent** une **base commune**, **digitalisent** au moins un outil, et **améliorent** la circulation interne des données et la **communication externe** (visibilité, transparence).
- **R.2.2 – Compétences collectives & capitalisation.** **100 %** des organisations nationales **utilisent la plateforme** ; des **pôles thématiques** sont animés (avec apports d'expertises externes), et des **documents de bonnes pratiques** sont **produits** et **partagés** à l'échelle des 21 mouvements.
- **R3.1 – Initiatives DD / genre / inclusion.** Des **projets expérimentaux** sont **financés** (fonds dédié) ; le **nombre de MFR engagées** progresse ; des **partenariats** se structurent autour de ces thématiques, et la **visibilité** des actions augmente (communication dédiée).
- **R3.2 – Positionnement stratégique et plaidoyer.** Les organisations nationales **intègrent** ces priorités dans leurs **plans stratégiques**, **partagent** leurs apprentissages via la plateforme et **développent** des **documents de positionnement/plaidoyer** dans les espaces FAR nationaux.

(Annexe 2 – Cadre logique ARQ – MFR)

1.2.3. Bénéficiaires

Bénéficiaires direct·e·s :

- **Administrateurs/trices et salarié·e·s des mouvements MFR partenaires : 21 mouvements MFR** impliqués dans l'ARQ (portée réseau), soit **1 761 personnes** (administrateur·trice·s et salarié·e·s).
- **Fédérations MFR françaises partenaires : 21 fédérations impliquées**, soit **105 personnes** (réfèrent·e·s, équipes de coordination et de suivi) engagées dans la dynamique de partenariat, de mutualisation et d'outillage.

Bénéficiaires direct·e·s par axe (phase 1, 2023–2026)

Axe 1 – Qualité & Reconnaissance (12 pays prioritaires)

- MFR ciblées et leurs équipes (moniteur·trice·s, directions), plus les **organisations nationales (ON)** responsables de l'accompagnement et du pilotage qualité.
- Cibles consolidées (perspectives 2023–2026) : **60 MFR, 227 formateur·trice·s, 695 administrateur·trice·s MFR, 123 membres de CA d'ON et 32 salarié·e·s d'ON**, engagés dans la mise en œuvre des **plans d'action qualité** et du **dispositif d'appui technique et financier**.

Axe 2 – Pouvoir d'agir & Mutualisation (21 mouvements)

- ON et MFR de **l'ensemble du réseau** : responsables données/S&E, réfèrent·e·s thématiques, personnes-ressource de chaque mouvement.
- Bénéficiaires directs typiques : équipes mobilisées pour **diagnostic d'outils, harmonisation/base commune, digitalisation, formation/appropriation** de l'outil et **animation des pôles thématiques** via la **plateforme numérique**.

Axe 3 – Initiatives Développement Durable, Genre, Inclusion (21 mouvements)

- ON et/ou MFR porteuses de projets financés par le fonds dédié, avec **leurs équipes et leurs instances de gouvernance (CA)** responsables de la **mise en œuvre, du suivi et de la communication des initiatives** ; inclut également des partenaires externes (OPA, réseaux FAR, autorités locales, etc.).

Bénéficiaires directs de l'appui technique et financier (axe 1)						Bénéficiaires indirects	
Mouvements MFR		MFR (données de 2021)		Organisations nationales (ON) MFR (données de 2021)		Elèves (données de 2021)	
Pays	Nb total de MFR	Nb de salarié·e·s des MFR	Nb d'administrateur·trice·s des MFR	Nb de membres CA	Nb de salarié·e·s	Nb personnes en formation initiale	Nb de personnes en formation continue
Togo	5	13	45	9	4	118	220
Guinée	2	12	24	3	1	0	35
Madagascar	32	96	224	7	8	902	152
Burkina Faso	12	8	360	12	2	0	198
Bénin	5	10	52	13	3	180	46
Sénégal	11	11	165	11	3	114	550
Colombie	10	6	110	11	4	0	235

RDC	4	8	35	11	1	0	168
Haïti	2	7	14	7	0	39	0
Comores	5	15	45	15	1	116	67
Tchad	9	8	87	15	2	268	391
Maroc	10	83	12	9	2	540	0
TOTAL	107	276	1331	123	31	2279	1971

Bénéficiaires directs de l'appui technique et financier (axe 1)						Bénéficiaires indirects	
Mouvements MFR ciblés par l'axe 1		Total MFR ciblées (perspectives pour 2023-2026)		Organisations nationales (ON) MFR (perspectives pour 2023-2026)		Elèves (perspectives pour 2023-2026)	
Pays	Nb total de MFR ciblées	Nb de formateur·trice·s des MFR ciblées	Nb d'administrateur·rice·s des MFR	Nb de membres CA	Nb de salarié·e·s	Nb personnes en formation initiale	Nb de personnes en formation continue
Togo	5	32	45	9	4	510	
Guinée	4	16	48	3	1	180	
Madagascar	14	84	98	7	8	1260	
Burkina Faso	5	10	150	12	2	810	
Bénin	5	10	52	13	3	240	320
Sénégal	8	19	120	11	3	520	550
Colombie	8	15	88	11	4	350	
RDC	4	10	35	11	1	300	170
Haïti	2	6	14	7	0	120	0
Comores	5	15	45	15	2	325	70
Tchad	0	0	0	15	2	250	400
Maroc	0	0	0	9	2	600	0
TOTAL	60	227	695	123	32	6975	

Bénéficiaires directs de l'axe 2 et 3				Bénéficiaires indirects			
Mouvements MFR		Organisations nationales (ON) MFR		MFR		Elèves	
Organisation Nationale	Nb total de MFR	Nb de membres CA	Nb de salariés des ON	Nb de salariés des MFR	Nb d'administrateur·trice·s des MFR	Nb de personnes en formation initiale	Nb de personnes en formation continue
Bosnie-Herzégovine	2	9	1	2	6	10	30

Brésil Nord - Maranhao	8	12	4	106	156	741	0
Brésil Nord - Para	12	12	3	150	384	1000	0
Brésil Sud - Rio Grande do Sul	6	13	0	60	52	300	0
Brésil Sud - Santa Catarina	11	6	3	140	140	600	0
Brésil Sud - Parana	20	12	2	300	240	1000	240
Cameroun	5	14	3	15	60	123	126
Maurice	5	12	2	20	60	200	0
Mauritanie	5	12	0	4	39	100	105
TOTAL	79	102	18	797	1137	3874	501

Bénéficiaires indirect·e·s :

- Jeunes et adultes en formation dans les MFR partenaires : 4 250 personnes (estimation de base), qui bénéficient des améliorations de qualité, de l'accompagnement à l'insertion, des outils renforcés et des partenariats au niveau territorial.
- Familles, maître·sse·s de stage et acteurs territoriaux (collectivités, OPA, dispositifs FAR, etc.) impliqués dans les parcours d'alternance, l'insertion et les projets thématiques (DD/genre/inclusion).

1.2.4. Présentation de l'organisation interne et partenariale

Au niveau de l'UNMFREO :

Le programme ARQ est coordonné par le pôle MFR Monde de l'UNMFREO, responsable du suivi technique, administratif et financier, en lien avec les organisations nationales MFR, les fédérations françaises et les partenaires externes.

Ressources humaines mobilisées

<i>RH mobilisées</i>	<i>Statut</i>
CM ¹ UNMFREO – Paris	Salarié·e·s UNMFREO (coordination, qualité, S&E, animation du réseau, plateforme numérique)

¹ CM : chargé·e de mission – AO : Afrique de l'Ouest – AC : Afrique centrale – OI : Océan Indien – AL-C : Amérique Latine et Caraïbes

CM Fédérations MFR France	Salarié·e·s fédérations
Chargé·e·s de mission terrain UNMFREO	VSI UNMFR / salarié·e·s : 3 CM réparti·e·s par sous-région (Océan Indien et Afrique Centrale, Afrique de l'Ouest & Maghreb, Amérique latine et Caraïbes). À cela s'ajoute un poste de CM terrain spécifiquement dédié à la coordination de l'axe 1 : c'est la première fois qu'un programme intègre un poste de ce type, et il serait pertinent d'en évaluer la valeur ajoutée — en termes de pertinence, d'efficacité et d'efficience — pour éclairer les choix des futures programmations.
Directeur Fondation MFR	Salarié Fondation
Appui administratif et financier	Salarié·e·s UNMFREO
Direction UNMFREO Gouvernance UNMFREO	Implication stratégique ponctuelle Commission Relations Internationale qui suit les activités de coopération en lien avec le projet du mouvement
COPIL	9 personnes (issues de Colombie, Guinée, Togo, Haïti, Comores, Tchad, France (UNMFREO), France – Bourgogne-Franche-Comté et France – Normandie)

Dans les organisations nationales et les MFR partenaires (11 pays OS1):

- Équipe technique (1 à 5 personnes : direction, pédagogie, finances)
- Conseil d'Administration (7 à 15 membres)
- Responsabilités ON : animation associative, accompagnement des MFR, mise en œuvre et suivi des plans d'action, collecte de données, partenariats nationaux, etc.
- Responsabilités MFR : animation associative, mis en œuvre de formations professionnelles, accompagnement à l'insertion professionnelle des formés, partenariats locaux, etc.

Dans les 21 mouvements du programme (OS2–OS3):

- Participation à la plateforme numérique, pôles thématiques, initiatives DD/genre/inclusion et capitalisation

	Pays/région	Nombre de MFR	Fédération française partenaire	Nombre MFR					
					10	Comores	5	Provence	18
					11	Tchad	9	Charente	6
1	Togo	5	Loire-Auvergne / Drôme-Ardèche	25	12	Maroc	10	Nouvelle-Aquitaine	56
2	Guinée-Conakry	2	Sarthe / Mayenne	21	13	Bosnie-Herzégovine	2	Auvergne-Rhône-Alpes	83
3	Madagascar	32	Normandie	36	14	Brésil Nord - Maranhao	8	Isère	13
4	Burkina Faso	12	Maine et Loire	21	15	Brésil Nord - Para	12		
5	Bénin	5	Vendée	27	16	Brésil Sud - Rio Grande do Sul	6	Rhône / Ain	24
6	Sénégal	11	Grand-Est	18	17	Brésil Sud - Santa Catarina	11		
7	Colombie	10	Savoie-Haute-Savoie	17	18	Brésil Sud - Parana	20		
8	RDC	4	Bourgogne Franche-Comté	40	19	Cameroun	5	Loire-Auvergne	19
9	Haïti	2	Occitanie	27	20	Maurice	5	La Réunion	6

Au niveau des fédérations MFR françaises partenaires :

- 21 fédérations impliquées
- 1 chargé·e de mission international
- 1 comptable/gestionnaire
- Comité pays (3 à 5 réunions/an)

Organisation des partenariats dans ARQ

1. Comité de pilotage ARQ : fédérations françaises, ON, Commission RI, UNMFREO :
2. Commissions techniques : mutualisation & outillage / initiatives DD-genre-inclusion / évaluation
3. Dispositif d'appui technique et financier pour renforcer la qualité des MFR : diagnostic, plan d'action, dotation adaptée, suivi-évaluation

1.2.5. Budget de l'action et plan de financement (grandes masses)

Les actions de coopération et de partenariat international menées par l'UNMFREO et les MFR s'inscrivent dans une dynamique ancienne, construite grâce au soutien de nombreux partenaires publics et privés. Elles ont notamment bénéficié, au fil des années, de l'appui du Ministère français de la Coopération et des Affaires étrangères, de l'Union Européenne et du Comité Français de Solidarité Internationale. Par ailleurs, la collaboration avec l'AFD s'est engagée dès 2010, avec une première convention -programme qui a accompagné la structuration et le développement des mouvements MFR dans différents pays (2010-2023). La Convention -Programme ARQ-MFR (2023–2026) s'inscrit ainsi dans la continuité naturelle de cet engagement de long terme et marque une nouvelle étape du partenariat, centrée sur l'ancrage, la reconnaissance et la qualité de l'offre de formation agricole et rurale dans les pays partenaires.

Le budget sur 3 ans de la première phase de la Convention -Programme ARQ est de 3 547 367 €, dont une contribution AFD de 2 100 000 €, représentant 59 % du budget total.

Dépenses prévisionnelles ARQ	Total
1. Immobilier, équipements techniques et mobilier	1 000
2. Achats et services extérieurs	44 640
3. Frais de services, études et prestations externes	221 300
4. Frais de voyages, déplacements et missions	524 095
5. Activités non ventilables	45 000
6. Ressources humaines	1 068 311
7. Fonds redistributifs	1 216 763
Divers et imprévus	133 357
Sous-total coûts directs	3 254 466
Coûts indirects	292 902
Total général	3 547 368

CP phase 1 - ARQ :	
AFD	59,2 %
FONJEP	1,2 %
Valorisation	4,4 %
Fonds propres UNMFREO	13,7 %

1.2.6. Dispositif de suivi-évaluation du programme ARQ

Fédérations MFR françaises	6,9 %
Fondation des MFR	1,8 %
Unions nationales (partenaires)	3,7 %
ERASMUS (Union + Fédérations)	9,2 %

Le programme ARQ s'appuie sur un dispositif de suivi-évaluation continu visant à mesurer les progrès en matière de qualité, d'ancrage territorial, d'insertion socioprofessionnelle, de gouvernance, de modèle économique et de pratiques partenariales. Au-delà du seul dispositif de suivi évaluation, ces actions structurantes comprennent :

- 1) **Démarche Qualité MFR/ON** : guide qualité, auto-diagnostic et plans d'action élaborés et mis en œuvre (pédagogie & insertion, ancrage & plaidoyer, gouvernance & modèle économique, DD & inclusion). Ces livrables offrent des indicateurs de progression et des preuves d'amélioration organisationnelle et pédagogique par mouvement.
- 2) **Outils communs de collecte/traitement des données et digitalisation (Tranche 2)** : trois outils testés (MFR, compilation des données MFR par l'ON, données ON) et lancement de la digitalisation pour renforcer le pilotage, la communication et le plaidoyer.
- 3) **Plateforme numérique & Communauté de pratiques** : mise à disposition de la plateforme (mfrcommunity.org), sessions thématiques et documents de capitalisation (bonnes pratiques).
- 4) **Appel à initiatives "Développement Durable/Genre/Publics spécifiques"** : 6 projets sélectionnés et financés (12 mois), avec capitalisation et évaluation des résultats.
- 5) **Reporting contractuel & audit** : prise en compte du rapport d'exécution intermédiaire, du rapport final d'exécution et de l'audit externe prévus par la Convention AFD, ainsi que des obligations de traçabilité.

1.2.7. Intégration du genre : le projet intègre-il le genre ou non ? Vise-t-il une contribution à l'égalité femmes-hommes ?

L'intégration du genre constitue une dimension transversale du programme ARQ. Elle s'inscrit dans la stratégie globale de renforcement de la qualité des MFR et de leur reconnaissance dans les politiques publiques de Formation Agricole et Rurale (FAR). Le programme vise à renforcer la prise en compte des inégalités de genre au sein des dispositifs de formation, des pratiques pédagogiques, des structures associatives et des actions d'insertion socioprofessionnelle conduites par les MFR.

Dans le cadre de l'Objectif Spécifique 3, les mouvements MFR sont encouragés à développer des initiatives pilotes ou à consolider des pratiques existantes favorisant l'égalité femmes-hommes, l'accès des jeunes filles et des femmes à la formation, l'amélioration de leurs perspectives d'insertion socioprofessionnelle, ainsi que l'inclusion de publics spécifiques, dont les femmes en situation de vulnérabilité, les jeunes mères, les personnes déplacées ou les personnes en situation de handicap. Pour accompagner ces démarches, le programme met à disposition un fonds de

développement durable destiné à soutenir des projets intégrant les enjeux de genre, d'environnement et d'inclusion.

Ces initiatives bénéficient de l'appui technique des organisations nationales et alimentent un processus de capitalisation inter-pays, notamment via la plateforme numérique internationale (OS2). Les organisations nationales sont également invitées à intégrer cette thématique dans leurs stratégies internes – gouvernance, vie associative, développement de partenariats ou plaidoyer. Enfin, des initiatives thématiques (OS3) peuvent être soutenues, telles que l'amélioration de la sécurité des jeunes filles dans les déplacements, l'adaptation des infrastructures pour l'accueil des apprenantes, la création d'outils de sensibilisation ou la mise en place de partenariats favorisant l'autonomisation des femmes.

Résultats attendus pour l'intégration du genre :

- Au moins 10 organisations nationales MFR réaffirment ou inscrivent explicitement les enjeux de genre dans leur plan stratégique.
- Le nombre de MFR engagées dans des initiatives liées au genre, à l'inclusion ou au développement durable augmente d'au moins 25 %.
- Les MFR et leurs organisations nationales développent des outils de suivi permettant de mieux mesurer la prise en compte du genre et l'évolution de la participation féminine à la formation et à la gouvernance associative.
- Les expériences menées sont diffusées au sein du réseau MFR à travers les espaces de mutualisation, les pôles thématiques et la plateforme numérique.

Enfin, l'intégration du genre au sein du programme ARQ vise à :

- renforcer l'accès des jeunes filles et des femmes à une formation de qualité ;
- améliorer leurs perspectives d'insertion socioprofessionnelle dans les territoires ;
- encourager leur participation au sein des instances de gouvernance associative des MFR ;
- positionner les mouvements MFR comme des acteurs engagés sur les enjeux d'égalité femmes-hommes, aux niveaux local, national et international.

II. L'évaluation

2.1. Justification de l'évaluation

2.1.1. Origine de la demande

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre du programme ARQ – Ancrage et reconnaissance des MFR par une offre de formation agricole et rurale de qualité au service des territoires (2023-2026), mis en œuvre par l'UNMFREO et cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD). Elle répond à plusieurs exigences complémentaires : contractuelles, stratégiques, opérationnelles et de redevabilité.

Conformément à la Convention de financement ARQ (art. 7.1 et art. 3.2.5), une évaluation finale est prévue avant la fin de la première phase du programme. Celle-ci doit analyser la pertinence globale du programme, ses résultats, ses effets sur les acteurs ainsi que les conditions du changement, en cohérence avec une approche orientée changement. Une attention particulière doit

être portée à l'articulation entre cette évaluation et le dispositif de suivi évaluation continu mis en place dans le programme (collecte de données via la plateforme numérique, rapports annuels pays, outils de suivi mutualisés...), ainsi qu'avec la capitalisation des pratiques de collaboration internationale entre les MFR.

L'évaluation est également attendue par l'ensemble des parties prenantes :

- **L'AFD**, afin d'apprécier les résultats des actions financées, la bonne utilisation des fonds et les perspectives du programme.
- **L'UNMFREO** et les fédérations françaises MFR, pour alimenter la réflexion stratégique, mesurer les progrès réalisés et identifier les améliorations nécessaires.
- Les **mouvements MFR dans les 17 pays ciblés**, qui s'appuient sur cette évaluation pour renforcer la qualité de leurs actions, consolider leur reconnaissance institutionnelle et améliorer leurs pratiques internes (gouvernance, modèle économique, ingénierie pédagogique, ancrage territorial).

Cette évaluation s'inscrit dans la continuité d'une longue expérience de l'UNMFREO en matière d'évaluations externes et internes. Les précédentes conventions programmes (PROMouv, SRJT) ont en effet permis de structurer les mouvements MFR, d'améliorer leur gouvernance et la qualité des formations, et de renforcer leur ancrage dans les politiques publiques nationales. L'évaluation ARQ doit s'appuyer sur ces acquis, tout en tenant compte des recommandations formulées lors de l'évaluation SRJT : renforcer les approches différenciées, approfondir les dynamiques de réseau, mieux intégrer les enjeux transversaux (genre, environnement, publics spécifiques), et consolider les dispositifs de suivi-évaluation.

Enfin, cette évaluation marque la fin de la phase 1 (2023-2027) d'une convention programme pensée sur trois phases jusqu'en 2032. Elle doit permettre :

- d'apprécier les progrès réalisés en matière d'amélioration de la qualité des MFR ;
- d'évaluer les dynamiques de renforcement des organisations nationales ;
- de mesurer les avancées dans la mutualisation et le travail en réseau (notamment via la plateforme numérique internationale) ;
- de mesurer les évolutions en termes de gestion des données des mouvements MFR avec la mise en place d'un outil de suivi évaluation digitalisée ;
- d'identifier les leviers de changement pour les phases suivantes, dans une perspective de pérennisation institutionnelle, technique et financière des mouvements MFR.

À ce titre, il convient de signaler — comme indiqué ci-dessus — que la première phase, initialement prévue jusqu'en août 2026, a été prolongée jusqu'en février 2027, afin de finaliser certaines actions, d'ajuster le calendrier opérationnel et de mieux articuler capitalisation, évaluation finale et préparation de la suite du programme ; cette extension figure dans le calendrier consolidé du programme.

Ainsi, l'évaluation du programme ARQ constitue un outil central de redevabilité, de pilotage stratégique et d'apprentissage collectif, indispensable pour orienter les prochaines phases du programme et consolider la reconnaissance des MFR dans les politiques de Formation Agricole et Rurale (FAR) au niveau local, national et international.

2.1.2. Attentes et objectifs pour le-la commanditaire (UNMFREO) et ses partenaires

Pour l'UNMFREO, l'évaluation devra permettre d'évaluer la pertinence du programme ARQ face aux défis des mouvements MFR dans 17 pays et aux objectifs de la Convention Programme (2023-2032, phase 1), d'apprécier les progrès dans la qualité des actions des MFR dans 11 pays, d'analyser l'efficacité de l'appui technique et financier et la capacité des organisations nationales à piloter l'amélioration de la qualité, d'examiner les dynamiques de réseau international, de mesurer l'intégration des thématiques transversales et appuyer la réflexion stratégique pour la suite de la convention programme.

Pour les organisations nationales MFR partenaires, l'évaluation devra permettre d'analyser si le dispositif ARQ a bien répondu aux priorités des organisations nationales MFR, notamment pour l'appui aux MFR, le plaidoyer et la gouvernance, d'examiner sa cohérence avec les dynamiques nationales de formation agricole et rurale, en lien avec les politiques publiques et les partenariats ; d'évaluer les progrès réalisés dans la professionnalisation du mouvement et d'identifier les besoins d'appui futurs pour renforcer la qualité des formations, l'influence institutionnelle et l'accès à des financements durables.

Pour les fédérations MFR françaises, l'évaluation devra permettre, en complémentarité avec la capitalisation des pratiques de collaborations à l'international entre les MFR, d'analyser l'impact de la coopération internationale sur les MFR françaises (Education au Monde et aux Autres, compétences des équipes, échanges pédagogiques) et contribuer à la stratégie à long terme du réseau MFR Monde, en lien avec la mutualisation des pratiques entre MFR et le rôle des fédérations dans les prochaines phases de la convention programme.

2.2. Objet de l'évaluation

L'évaluation interne du programme ARQ – *Ancrage et reconnaissance des MFR par une offre de formation agricole et rurale de qualité* – a pour objectif d'analyser les avancées réalisées au cours de la première phase (2023–2026) de la nouvelle Convention Programme AFD (2023–2032) et d'apprécier la pertinence de ses choix stratégiques. Elle vise notamment à examiner dans quelle mesure les actions mises en œuvre contribuent à l'amélioration qualitative des MFR, au renforcement des organisations nationales et au développement de dynamiques partenariales innovantes au sein du réseau international MFR. L'évaluation devra donc documenter les dynamiques de changement associés au programme et formuler des enseignements et recommandations permettant d'éclairer les perspectives.

Plus spécifiquement, cette étude permettra :

1. D'évaluer les résultats obtenus à ce stade du programme ARQ

- Premiers effets quantitatifs et qualitatifs en analysant les progrès réalisés dans les MFR des 11 pays ciblés par l'axe 1 concernant :
 - l'ingénierie de formation et la qualité pédagogique,
 - le fonctionnement, la gouvernance associative et l'ancrage territorial,
 - les dispositifs d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle,
 - le renforcement du modèle économique des MFR
 - les effets de la formation sur les territoires et les personnes formées ;

- Mise en œuvre par les organisations nationales MFR de leur mission interne (accompagnement et animation de leur réseau) et externe (alliances et partenariats, dialogue politique et participation au réseau FAR nationaux, visibilité et communication, recherche de financement).

2. D'analyser la pertinence et la dynamique du travail en réseau ARQ :

- Développement et appropriation des outils numériques communs, notamment la plateforme mfrcommunity prévue pour la mutualisation, la capitalisation des outils des mouvements MFR, le suivi-évaluation et la circulation de l'information.
- Fonctionnement des pôles thématiques, qualité des échanges et bénéfices pour les mouvements partenaires (contribution des acteurs externes mobilisés, outils utilisés, périmètre géographique...).

3. D'évaluer les démarches engagées par les mouvements MFR pour intégrer les thématiques transversales :

- l'égalité de genre,
- l'inclusion des publics spécifiques (jeunes filles, femmes, personnes en situation de handicap, jeunes déplacés, communautés indigènes),
- les enjeux environnementaux et d'adaptation au changement climatique.

4. D'analyser la pertinence et l'efficacité des dispositifs déployés dans le programme ARQ :

- La mise en place d'un dispositif d'appui technique et financier différencié, incluant :
 - la pertinence des critères de ciblage des MFR et des ON,
 - l'adéquation du dispositif de dotation financière et des modalités d'accompagnement,
 - la capacité des organisations nationales à porter et piloter les actions d'amélioration de la qualité des MFR.
- L'utilisation d'outils numériques (plateforme google workspace mfrcommunity) et digitaux (Kobocollect et Lookerstudio pour le suivi-évaluation)
- Le lancement d'un appel à initiatives pour le développement d'actions dans le champ du développement durable

5. De dégager les perspectives pour la suite de la Convention Programme (2027–2032) :

- ajuster les modalités d'appui aux MFR et aux organisations nationales,
- renforcer les mécanismes de qualité et de suivi-évaluation,
- consolider la stratégie d'ancrage et de reconnaissance des mouvements dans les politiques nationales de formation agricole et rurale,
- préparer la montée en puissance de la plateforme numérique mfrcommunity et des synergies internationales,
- identifier les leviers de pérennisation (technique, financière, institutionnelle) dans la perspective d'un réseau MFR Monde à travers les phases 2 et 3 de la Convention Programme,
- éclairer les conditions permettant de progresser vers l'autonomie politique, technique, financière et institutionnelle des mouvements MFR à l'horizon 2032, telle que visée par le programme ARQ

2.2.1. Délimitation de l'action à évaluer

- Périmètre temporel :

Cette étude portera sur la première phase du programme « Ancrage et reconnaissance de la Qualité des MFR » (ARQ), couvrant initialement la période août 2023 – août 2026 et désormais prolongée jusqu'en février 2027. Elle intégrera également un regard rétrospectif, en s'appuyant sur les enseignements du précédent programme SRJT (2019–2023) et de son évaluation externe, ainsi que sur les acquis des trois phases de la Convention Programme 2010–2023, qui ont progressivement contribué à structurer et professionnaliser les mouvements MFR. Cette mise en perspective permettra de situer ARQ dans la continuité d'une dynamique engagée depuis plus d'une décennie, tout en analysant les évolutions introduites par ce nouveau cycle : recentrage sur la qualité, renforcement des dispositifs internes des mouvements MFR, appui différencié et développement d'outils collectifs structurants.

- Périmètre géographique :

L'évaluation portera sur les 17 mouvements MFR impliqués dans le programme ARQ. Initialement, 12 d'entre eux devaient bénéficier de l'appui technique et financier de l'axe 1 ; ce nombre a toutefois été ramené à 11 depuis mars 2024, le Burkina Faso n'étant plus éligible aux financements de l'AFD. Ces 11 pays constituent le cœur opérationnel du programme ARQ pour l'amélioration de la qualité des MFR et le renforcement des Organisations Nationales. Ce sont dans ces pays que les diagnostics de qualité, l'élaboration des plans d'action et l'attribution de dotations spécifiques ont été mis en œuvre. Leur sélection s'appuie sur les critères de priorisation définis lors de la structuration du programme : ancienneté dans les dispositifs antérieurs, capacités des ON, enjeux FAR au niveau national, besoins d'accompagnement et cohérence stratégique globale.

L'évaluation prendra en compte principalement les 11 mouvements MFR de l'axe 1 et sélectionnera d'autres mouvements de l'axe 2 et 3 (échanges internationaux, capitalisation, plateformes numériques, thématiques transversales).

<u>Axe 1</u>	<u>Axe 2</u>	<u>Axe 3</u>
Bénin, Burkina Faso (mars 2024), Colombie, Comores, Guinée, Haïti, Madagascar, Maroc, RDC, Sénégal, Tchad et Togo	Tous les pays	Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil-Maranhao, RDC, Sénégal, Togo

2.2.2. Questions à prendre en compte dans l'évaluation

A. L'analyse rétrospective

Cette première partie de l'étude visera à analyser la mise en œuvre du programme ARQ en mettant en regard :

- ce qui était prévu dans la structuration du programme (axes, dispositifs, outils, priorités),
- ce qui a été effectivement réalisé dans les MFR et les Organisations Nationales,

- ce que les dynamiques engendrées par le programme ont produit comme effets dans les territoires des MFR et auprès des personnes formées,
- les facteurs favorisant ou freinant les avancées du programme (internes, institutionnels, contextuels).

Le programme ARQ repose notamment sur :

- un dispositif d'appui technique et financier différencié pour les 11 pays de l'axe 1 ;
- des dynamiques de mutualisation et de renforcement de compétences via l'axe 2 (plateforme numérique, pôle thématiques, circulation d'outils, digitalisation du suivi-évaluation) ;
- un fond d'initiatives en faveur de l'environnement, du genre et des publics spécifiques dans l'axe 3.

L'analyse rétrospective permettra de comprendre dans quelle mesure ces dispositifs ont contribué à l'amélioration de la qualité, au renforcement des mouvements MFR et à leur reconnaissance dans les politiques de Formation Agricole et Rurale, en cohérence avec les objectifs du programme.

Les critères à mobiliser pour cette évaluation du programme ARQ comprendront notamment :

- **Pertinence** : adéquation des axes ARQ avec les besoins identifiés des MFR et ON.
- **Efficacité** : degré d'atteinte des résultats attendus pour chaque axe.
- **Cohérence** : articulation interne entre les axes et cohérence avec l'historique de la Convention Programme 2010-2023.
- **Efficience** : adéquation entre ressources mobilisées, dotations et résultats obtenus.
- **Effets et changements** : transformations observées chez les MFR, ON et dynamiques de réseau.
- **Pérennité** : probabilité de maintien des acquis au-delà de la Phase 1.
- **Valeur ajoutée du dispositif ARQ** : innovation par rapport à la CP précédente (diagnostics qualité, axe 2 numérique, axe 3 DD).

L'examen rétrospectif du programme ARQ s'organise autour de plusieurs axes d'analyse permettant d'apprécier ses effets, ses avancées et ses limites. Les questions suivantes guideront l'évaluation de chaque dimension du programme :

1. Qualité et renforcement des MFR (Axe 1)

- Dans quelle mesure les diagnostics qualité et les plans d'action ont-ils permis aux MFR ciblées d'améliorer la qualité de leur offre de formation et de renforcer leurs pratiques pédagogiques et organisationnelles ?
- Quelles évolutions observe-t-on concernant la capacité des MFR à accompagner l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et adultes ?
- Quelles évolutions observe-t-on sur la prise d'initiative et la gouvernance participative des associations MFR ?
- Quelles limites demeurent dans le développement d'une offre de formation de qualité dans les MFR (compétences et/ou fragilité RH, moyens financiers, outillage, positionnement dans son territoire...) ?

2. Rôle et renforcement des Organisations Nationales (ON) - Axe 1

- Les ON MFR ont-elles renforcé leur rôle interne : accompagnement adapté et animation de leur réseau ?

- Les On MFR ont-elles renforcé leur mission externe : alliances et partenariats, dialogue politique et participation au réseau FAR nationaux, visibilité et communication, recherche de financement ?
- Quelles limites demeurent dans l'exécution des missions des ON MFR (compétences et/ou fragilité RH, moyens financiers, appuis différenciés des MFR, accès aux MFR, données fiables existantes...) ?
- Les ON MFR ont-elles progressés dans la circulation de l'information au sein de leur mouvement, l'utilisation d'outils de suivi-évaluation et la gestion administrative et financière ?
- En quoi et dans quelle mesure la gouvernance des ON s'est-elle renforcée (instances, représentation des MFR, participation, transparence, outils, exécution des décisions) ?
- Dans quelle mesure le dispositif d'appui différencié (dotation financière, accompagnement technique, appui au fonctionnement) est-il pertinent (ciblage MFR par pays, prime aux très petits mouvements, règles de cofinancement) ? A-t-il contribué à renforcer leur modèle économique et le développement de leur mouvement MFR ?

3. Développement des compétences, outils et mutualisation - Axe 2

- Les outils développés (plateforme numérique mfrcommunity, ressources mutualisées, pôles thématiques...) sont-ils appropriés, accessibles et effectivement utilisés ?
- L'outil de suivi-évaluation digital est-il approprié aux réalités des mouvements MFR, diffusé auprès de toutes les MFR de l'axe 1 ? Est-il fonctionnel ?
- Comment ces outils ont-ils contribué à améliorer la circulation de l'information, les pratiques partenariales et la professionnalisation du réseau ?
- Les thématiques proposées dans les espaces de mutualisation (communauté de pratiques) étaient-ils pertinents au regard des réalités des mouvements MFR ? Quels bénéfices en ont-ils tirés ?
- Le développement d'espaces d'échanges en distanciel a-t-il renforcé les dynamiques de mutualisation entre les mouvements MFR ?

4. Intégration des enjeux transversaux - Axe 3

- Les initiatives financées via l'axe 3 ont-elles permis de mieux intégrer les enjeux environnementaux, de genre et d'inclusion des publics spécifiques dans les pratiques des mouvements MFR ?
- Quels effets observe-t-on sur la capacité des mouvements à développer des actions innovantes et à établir de nouveaux partenariats sur ces thématiques ?
- Le dispositif mis en place dans le cadre du programme ARQ (appel à initiatives) est-il pertinent et efficace pour renforcer les pratiques des mouvements MFR dans le champ du développement durable ?

5. Dynamiques de reconnaissance institutionnelle

- Dans quelle mesure les actions menées dans les axes 1, 2 et 3 ont-elles renforcé la visibilité, la légitimité et la reconnaissance institutionnelle des MFR dans les politiques FAR et de formation professionnelle ?

6. Gouvernance, pilotage, efficacité et adaptation

- Le dispositif de pilotage du programme ARQ (COPIL) était-il adapté et efficace ?
- La coordination du programme ARQ (UNMFREO) a-t-elle été efficace ?
- Comment les mouvements MFR ont-ils fait face aux défis contextuels (variabilité institutionnelle, ressources humaines limitées, contraintes locales, crises éventuelles) ?

7. L'autonomie politique et institutionnelle des mouvements MFR

- Dans quelle mesure le programme ARQ renforce-t-il l'autonomie des mouvements MFR (projet associatif, ancrage dans les dispositifs FAR, plaidoyer, diversification des financements) ?
- Comment le fonctionnement des ON, la gouvernance associative et les partenariats contribuent-ils à cette autonomie, ou, au contraire, la freinent-ils ?
- Quels freins persistent (dépendance financière, reconnaissance institutionnelle inégale, capacités RH) et quelles conditions de pérennisation apparaissent à la fin de ce programme ?

8. Pérennité financière

- Dans quelle mesure les mouvements MFR ont-ils renforcé leur pérennité financière pendant le programme ARQ ?
- Comment leurs capacités de gestion et de planification financière ont-elles évolué (outils, structuration administrative) ?
- Dans quelle mesure les mouvements ont-ils diversifié leurs sources de financement, notamment l'accès à de nouveaux partenaires (Union européenne, organisations de solidarité internationale, collectivités territoriales, partenariats agricoles, etc.) et la mobilisation de cofinancements complémentaires via des initiatives comme l'axe 3 ?
- Quels facteurs internes et externes, dont le contexte national (disponibilité de financements publics, dynamique économique locale et possibilités de financement territorialisé, conditions sécuritaires...) et les situations de fragilité (stabilité des ressources humaines, gouvernance...) ont influencé leur soutenabilité financière ?

9. Pérennité technique et institutionnelle

- Dans quelle mesure le programme ARQ a-t-il contribué à consolider la pérennité technique et institutionnelle des mouvements MFR ?
- Comment le programme a-t-il influencé la qualité des formations des MFR et leur place dans l'offre de formation agricole et rurale nationale ?
- Quelle est la reconnaissance institutionnelle et territoriale des mouvements MFR, selon les acteurs publics, territoriaux et partenaires ?
- Dans quelle mesure la mutualisation des acquis et l'apprentissage collectif ont-ils été favorisés par le programme ?

10. L'évolution des partenariats entre mouvements MFR

- Dans quelle mesure le programme ARQ a-t-il favorisé la capitalisation et le partage des pratiques entre mouvements MFR ?
- Dans quelle mesure la mutualisation des pratiques entre MFR a-t-elle été renforcée grâce au programme ?
- Comment le partenariat avec des fédérations MFR françaises a contribué à développer la qualité et l'autonomisation des MFR impliquées dans le programme ?

11. L'outil Convention-Programme

- Comment l'UNMFREO et ses partenaires ont-ils intégré les enseignements et recommandations des programmes précédents dans la conception et la mise en œuvre du programme ARQ ?
- Le ciblage géographique et organisationnel du programme ARQ (11 pays en axe 1 et participation élargie via les axes 2 et 3) s'est-il révélé pertinent pour assurer un accompagnement adapté des organisations nationales MFR et favoriser la mutualisation inter mouvements, notamment au niveau sous régional ?
- Le rôle, les modalités d'intervention et l'efficacité opérationnelle des chargé·e·s de mission ont-ils évolué de manière cohérente avec les besoins des mouvements et avec les exigences du programme ARQ, en particulier dans l'appui différencié des organisations nationales et la mise en œuvre de la démarche qualité ?

B. L'analyse prospective

Cette analyse prospective visera à dégager des orientations stratégiques pour les prochaines phases de la convention programme, en s'appuyant sur les enseignements issus du programme ARQ (2023–2027). Elle permettra d'éclairer la priorisation des actions à mener pour renforcer l'efficacité, l'efficience et l'impact de la prochaine phase de la convention programme en cohérence avec les réalités multiples des mouvements MFR à l'international. L'évaluation identifiera donc des scénarios d'évolution permettant aux mouvements MFR et à l'UNMFREO d'ajuster leurs priorités stratégiques, leurs modalités d'accompagnement, et leur positionnement dans les politiques de Formation Agricole et Rurale (FAR).

Nous cherchons pour cela à répondre à ces questions :

- Comment la convention programme doit-elle évoluer dans ses prochaines phases pour consolider les dispositifs structurants introduits dans le programme ARQ — notamment la démarche qualité, les outils de suivi-évaluation digitaux et la plateforme de mutualisation — afin qu'ils deviennent pleinement autonomes, systématisés et internalisés par l'ensemble des mouvements MFR ?
- Quels ajustements stratégiques et opérationnels seront nécessaires pour permettre au dispositif d'appui différencié (dotations, accompagnement technique, missions, suivi rapproché) de répondre plus finement à l'hétérogénéité des mouvements MFR, en particulier dans les contextes fragiles, et de renforcer la capacité des Organisations Nationales à jouer pleinement leur rôle de tête de réseau ?
- Comment la convention programme pourra-t-elle développer une stratégie plus intégrée et plus proactive en matière d'influence et de reconnaissance institutionnelle dans les politiques nationales de Formation Agricole et Rurale (FAR), en s'appuyant sur les avancées constatées (réseaux FAR, référentiels nationaux, initiatives DD) et en tenant compte des évolutions globales (transition écologique, inclusion, économie numérique, instabilité politique) affectant les territoires ruraux ?
- Comment faire en sorte que les collaborations entre mouvements MFR puissent contribuer efficacement aux objectifs de la convention programme, tout en s'adaptant aux situations hétérogènes des mouvements MFR à l'international ?

Quels seront les moyens clés pour opérationnaliser ces stratégies ?

▪ En termes de moyens humains :

- Quels dispositifs humains, organisationnels et partenariaux seront nécessaires pour mettre en œuvre les orientations futures de la convention programme, notamment dans la coopération entre l'UNMFREO, les fédérations MFR françaises et les organisations nationales MFR ?
- Comment adapter les modalités de collaboration aux niveaux de maturité des mouvements MFR, en faisant évoluer les rôles, compétences et pratiques d'appui (qualité, digitalisation, mutualisation, accompagnement différencié) à partir des apprentissages du programme ARQ ?
- Comment structurer et renforcer, pour les prochaines phases d'ARQ, un modèle de partenariat international fondé sur une typologie de mouvements, permettant d'adapter les appuis humains et techniques selon les capacités institutionnelles, de soutenir durablement la professionnalisation et l'autonomisation des ON, et de clarifier la place et les responsabilités de l'UNMFREO dans l'accompagnement et la coordination des dynamiques interpairs ?

▪ En termes de moyens financiers :

- Quels outils et sources de financement devraient être priorités pour soutenir l'après-ARQ, tant pour les partenariats internationaux que pour le financement des formations, du fonctionnement des MFR/ON et de leurs projets d'insertion et de développement durable ?
- Quels dispositifs de financement apparaissent les plus adaptés pour les prochaines phases, et comment assurer leur complémentarité (conventions programmes, fonds thématiques, financements hybrides, dispositifs européens ou multilatéraux, coopération décentralisée, etc.) ?
- Quelles stratégies pourraient permettre aux organisations nationales de diversifier et sécuriser durablement leurs financements, en cohérence avec la démarche qualité, les initiatives de développement durable et le renforcement institutionnel engagé ?
- Comment renforcer l'accès des mouvements MFR à des financements pérennes auprès des autorités publiques, des collectivités locales, des bailleurs nationaux et des partenaires internationaux ?

Il est demandé aux consultant-e-s, dans leur offre de services, de formuler et d'organiser le questionnement évaluatif qu'ils proposent de traiter autour de ces axes de réflexion et de questionnements, en fonction de leur compréhension de la problématique, des enjeux et des objectifs de l'évaluation qu'ils auront exposés par ailleurs. Dans leur offre de services, les consultant-e-s pourront réorganiser, hiérarchiser les questions évaluatives et les enrichir de nouveaux questionnements s'ils le jugent nécessaire par rapport aux enjeux de l'évaluation.

2.3. Méthodologie

2.3.1. Pour la mission

Recommandations aux consultants :

Prise de connaissance approfondie du programme ARQ et des réalités du réseau MFR :

- analyser l'ensemble de la documentation ARQ (Convention programme, rapport intermédiaire, guide qualité, diagnostics et plans d'action qualité des MFR et des ON, outils de suivi-évaluation, livrables des initiatives de développement durable, capitalisation) afin de saisir la complexité du dispositif, la diversité des mouvements et l'évolution des pratiques partenariales internationales ;
- intégrer, dans leur analyse, la pluralité des contextes nationaux (pays stables, pays fragiles, pays en crise) et leurs effets sur la mise en œuvre des actions, sur le rythme d'avancement des plans d'action et sur la capacité des mouvements à se structurer et à progresser.

Modalités de collaboration avec les parties prenantes :

- des temps d'échange réguliers avec les chargés de mission du service international de l'UNMFREO et le Comité de Pilotage de l'évaluation, afin de garantir un suivi continu et une bonne compréhension des enjeux stratégiques ;
- des entretiens individuels et collectifs avec des organisations nationales MFR, des MFR impliquées dans le programme, des fédérations MFR françaises partenaires ;
- des entretiens avec des intervenants ponctuels dans le programme ARQ : Intermondes dans la démarche qualité, Relief Applications dans la digitalisation, intervenant pédagogique dans les espaces de mutualisation, Kayros pour la capitalisation ;
- des entretiens avec les acteurs institutionnels impliqués dans les politiques nationales de formation agricole et rurale.

Méthodologie adaptée à la diversité et aux contraintes des pays ARQ :

- Proposer une approche par échantillonnage permettant de mesurer largement les effets de la démarche qualité tout en prenant en compte la diversité des mouvements MFR (matures/nouveaux, contextes stables/fragiles, niveaux variables de structuration des ON et des MFR) ;
- Articuler missions terrain et enquêtes à distance en fonction des contraintes sécuritaires, administratives ou logistiques propres à certains pays ;
- Des modalités complémentaires devront être mobilisées pour couvrir un large échantillonnage :
 - Missions terrain,
 - Entretiens distanciels (visioconférence, WhatsApp, téléphone),
 - Collecte de données numériques via les outils utilisés dans ARQ,
 - Analyse des documents pays (plans d'action, rapports nationaux, diagnostics qualité, outils de suivi-évaluation).

Flexibilité méthodologique et scénarios d'enquête

- proposer plusieurs scénarios méthodologiques permettant d'adapter l'évaluation aux réalités de terrain (difficultés d'accès à certains pays, imprévus logistiques, instabilité politique, contraintes administratives),
- le recours à des consultants nationaux ou experts locaux afin de garantir la qualité, la profondeur et la fiabilité de la collecte de données.

Étapes et personnes à rencontrer :

a. Période de cadrage

- Réunion de lancement avec le COPIL Evaluation afin de préciser les attentes, le cadre et le périmètre de l'évaluation.
- Une revue documentaire approfondie du programme ARQ, rapports d'exécution, diagnostics qualité MFR et ON, plans d'action, outils de suivi-évaluation, livrables de la plateforme numérique,
- Des entretiens exploratoires avec l'équipe internationale de l'UNMFREO, les chargées de mission et certain·e·s membres du COPIL du programme ARQ (représentants d'ON, de fédérations MFR françaises).
- La rédaction d'une note de cadrage, comprenant :
 - les objectifs et questions évaluatives ;
 - la méthodologie (échantillonnage et modalités par pays, acteurs à rencontrer, outils de collecte et d'analyse) ;
 - les premières hypothèses d'analyse ;
 - le calendrier détaillé et les livrables associés
 - Le budget réadapté au besoin.

b. Analyse rétrospective

L'analyse rétrospective portera sur les résultats obtenus dans l'ensemble des axes du programme ARQ, en combinant missions terrain et enquêtes à distance. Elle comprendra :

- **Missions terrain ou mobilisation de consultants nationaux** dans des pays impliqués dans l'axe 1 du programme dont 1 pays bénéficiant également de l'axe 3 (nombre à définir) : Entretiens avec les directions des Organisations Nationales MFR, ateliers ou entretiens avec les administrateur·trice·s et équipes techniques des MFR (à définir), rencontres avec les principaux partenaires nationaux : ONG, autorités publiques, réseaux FAR, bailleurs, bureaux AFD lorsque pertinent.
- **Analyse à distance** des autres pays : Entretiens avec les directions des ON, ateliers à distance avec les équipes des MFR ciblées et partenaires clés du territoire. Les consultant·e·s proposeront une méthodologie adaptée (entretiens individuels, groupes de discussion, enquêtes en ligne, etc.) pour couvrir ces mouvements MFR.
- **Participation, en présentiel ou à distance, à des comités pays** organisés au sein de fédérations MFR françaises impliquées dans les partenariats internationaux.
- **Analyse et mise en commun des outils d'enquête** développés par les consultant·e·s, afin de faciliter leur réutilisation future par les organisations nationales partenaires.
- **Participation à un temps collectif ARQ** : Un temps d'échange multi-acteurs (en présentiel ou en ligne) réunissant ON MFR et partenaires français permettra de compléter l'analyse par une lecture transversale des enseignements issus des axes 1, 2 et 3 du programme.

c. Réflexions sur les prospectives

L'évaluation contribuera également à formuler des pistes stratégiques pour les phases 2 et 3 de la convention programme (2027–2032), en cohérence avec les apprentissages du programme ARQ et les enjeux transversaux identifiés.

Entretiens avec les instances stratégiques :

- Rencontres (en présentiel ou en visio) avec les directions et administrateur·trice·s de l'UNMFREO, des organisations nationales MFR et des fédérations françaises partenaires.
- Analyse conjointe des priorités émergentes : renforcement de la qualité, professionnalisation des ON, consolidation des partenariats publics, digitalisation, ancrage territorial, inclusion et développement durable.

Prise en compte des recommandations et études antérieures

L'évaluation portera une attention particulière :

- aux apprentissages tirés de l'évaluation SRJT,
- aux réflexions menées sur les pratiques de collaborations entre MFR à l'international,
- aux résultats des autres études transversales liées à la FAR.

Atelier de restitution et de projection

Dans la continuité des échanges menés durant l'étude, une séance de travail (hybride présentiel/distanciel) avec l'équipe internationale de l'UNMFREO et des représentant·e·s des partenaires permettra :

- d'identifier les leviers de consolidation du dispositif d'appui,
- de préciser les enjeux à intégrer dans la note stratégique destinée à l'AFD pour préparer les prochaines phases,
- de formuler des recommandations opérationnelles sur l'évolution du système de suivi-évaluation, la professionnalisation des ON, et le soutien direct aux MFR.

2.3.2 Pour les restitutions et rapports attendus

Temps de restitution :

- **Juin 2026 : Partage de premiers éléments de l'évaluation** pour alimenter l'élaboration de la note stratégique destinée à l'AFD pour les prochaines phases de la convention programme.
- **Juin 2026 : Participation à un temps collectif ARQ** (en présentiel ou en ligne) : 1) un temps d'animation d'atelier participatif pour la collecte et le partage d'informations avec les ON et MFR participantes ; 2) participation aux espaces de travail thématiques organisés lors de la rencontre (si présentiel).
- **Septembre 2026 : point intermédiaire** avec le COPIL évaluation et l'équipe du service international de l'UNMFREO – partage des premiers résultats issus des missions terrain et des entretiens à distance, avant la finalisation de l'analyse.
- **Novembre 2026 : restitution du rapport provisoire** au COPIL du programme ARQ et l'équipe du service international de l'UNMFREO en présentiel à Paris et à distance.
- **Décembre 2026 : Finalisation et validation à distance** du rapport final avec les partenaires MFR impliqués dans le programme ARQ (dont le COPIL Evaluation).
- **Janvier 2027 : Restitution et validation du rapport final** au Conseil d'Administration de l'UNMFREO.

Rapports attendus :

- Une note de cadrage,
- Un rapport provisoire et une présentation visuelle de celui-ci,
- Un rapport final d'évaluation rétrospective, de recommandations prospectives et annexes (déroulement de l'évaluation, liste des personnes rencontrées, documents consultés...),
- Une synthèse du rapport (10 pages maximum).

Les livrables finaux devront être remis au plus tard à la mi-janvier 2027. Une attention particulière sera accordée à la qualité visuelle des supports.

Dans la mesure du possible, les rapports devront être disponibles en français et en espagnol.

1.3.3. Rôle du-de la commanditaire et de ses partenaires

L'UNMFREO est en charge du pilotage de cette évaluation.

Dans le respect de la gouvernance du programme, un comité de pilotage de l'évaluation externe est mis en place et rassemble :

- Des membres du comité de pilotage du projet ARQ (3 personnes),
- L'équipe technique du service international de l'UNMFREO,
- Un représentant de l'AFD, en charge du suivi du dossier AFD (sous réserve de ses disponibilités).

Fréquence des réunions du COPIL Evaluation (en présentiel ou visio):

Il est prévu environ 5 réunions du COPIL Evaluation, aux étapes suivantes :

- Sélection d'une candidature
- Réunion de cadrage
- Point intermédiaire
- Réunion de restitution du rapport provisoire
- Finalisation et validation à distance

En prenant en compte les éléments ci-dessus, les consultant(e)s devront présenter une méthodologie précise et adaptée au programme ARQ, incluant les étapes de l'évaluation, les acteurs consultés, les modalités de collecte et d'analyse des données, ainsi que les dispositifs de restitution. L'offre devra détailler l'articulation de la mission avec l'UNMFREO et le Comité de pilotage, la répartition des jours par phase, et, le cas échéant, la complémentarité, les expériences partagées et le mode de coordination de l'équipe pluridisciplinaire proposée.

2.4. Moyens

2.4.1. Moyens humains : expertise recherchée

L'expertise externe sera composée d'un binôme ou d'une équipe de consultant·e·s, possiblement international·es·aux et national·es·aux en fonction des pays. L'équipe devra être représentée par un·e chef·fe de mission qui sera précisé dans l'offre.

Une composition mixte de l'équipe serait un plus.

Expériences/compétences/connaissances recherchées :

- Connaissance de la formation agricole et rurale dans les pays d’Afrique, du Maghreb, de l’Océan Indien, d’Amérique Latine et Caraïbes, et une capacité d’analyse des systèmes de formations, des dynamiques de développement rural ;
- Compréhension du mouvement associatif et des dynamiques réseaux ;
- Une expérience de la réalisation d’évaluations (multi-pays sera un plus) ;
- Une capacité à proposer des méthodologies innovantes pour conduire l’évaluation auprès d’un large échantillonnage ;
- Une maîtrise des outils d’évaluation hybride (distanciel/présentiel) ;
- Une maîtrise du français, de l’espagnol et du portugais ;
- Une expertise de la problématique de jeunesse et des questions de genre en milieu rural sera appréciée ;
- Une connaissance des Approches Orientées Changement sera appréciée.

2.4.2. Moyens financiers

Le montant total du budget disponible pour l’étude est de 60 000 euros TTC.

Ce budget comprend :

- Les honoraires des consultant·e·s,
- Les per·diems en France et en mission,
- Les frais de déplacements internationaux, dans les pays et en France (dont frais d’approche aéroport),
- Les frais de communication et de secrétariat,
- Les frais de visa et éventuels frais d’assurance,
- Les frais de traduction éventuels,
- Les éventuels imprévus, d’un montant maximum de 5% des coûts directs.

Il est demandé aux consultant·e·s de faire dans leur offre une proposition budgétaire détaillée TTC, en tenant compte de ces éléments.

2.5. Calendrier de réalisation de l'évaluation

- COPIL Eval : Comité de Pilotage Evaluation
- COPIL : Comité de Pilotage du programme ARQ
- ETI : Équipe Technique Internationale UNMFREO
- CA UNMFREO : Conseil d’Administration de l’UNMFREO
- Consult : consultant·e·s

Date	Activités	Personnes concernées
Fin février 2026	Lancement de l’appel d’offre	ETI
Mars 2026	Étude des offres, choix du consultant, contractualisation	COPIL éval/ ETI
Fin mars 2026	Réunion de lancement	Consult + ETI

Mi-avril 2026	Présentation de la note de cadrage par les consultant·e·s	COPIL éval/ ETI
Avril-Décembre 2026 : Réalisation de l'étude dont missions terrain		Consult
Juin 2026	Partage de premiers éléments de l'évaluation	Consult
	Participation à un temps collectif ARQ (en présentiel ou en ligne)	Consult
Septembre 2026	Point intermédiaire	Consult/ COPIL éval/ ETI
Novembre 2026	Restitution du rapport provisoire	Consult/COPIL/ETI
Décembre 2026	Finalisation et validation à distance du rapport final	Consult/ETI/Partenaires
Janvier 2027	Restitution rapport final au CA UNMFREO	Consult/ CA UNMFREO/ETI

Il est demandé aux consultant·e·s de faire dans leur offre une proposition de calendrier détaillé pour l'évaluation, en tenant compte de ces éléments.

Annexes

Annexe 1 – Contexte du réseau MFR

Annexe 1.1 : Historique de la coopération internationale des MFR

Depuis les années 60, des communautés rurales et des ministères à travers le monde ont sollicité la coopération des MFR françaises pour la création et le développement de centres de formation agricole et rurale de type MFR. **Entre 1960 et 1985**, les États reconnaissent et aident financièrement les centres de formation de type MFR dans de nombreux pays, africains puis latino-américains. Ce développement s'est réalisé conjointement avec le Ministère français de la Coopération.

En Afrique, dans le cadre, entre autres, des Plans d'Ajustement Structurels des **années 90**, les États ont cessé de prendre en considération la Formation Agricole et Rurale et n'ont plus financé les centres de formation non publics. Beaucoup de centres de formation n'ont pas pu survivre.

Les sociétés civiles dans de nombreux pays, préoccupées par le devenir de leurs jeunes garçons et de leurs jeunes filles, ainsi que de leurs territoires, se sont alors organisées et ont sollicité la contribution des MFR françaises pour développer la formation agricole et rurale des jeunes, garçons et filles, et leur insertion socioprofessionnelle. Cette coopération, d'une forme nouvelle, passe dans un premier temps par l'appui à la création de quelques MFR dans chaque pays, qui assurent la formation des jeunes filles et jeunes garçons dans un territoire rural (Bénin, Burkina Faso, Mali,

Cameroun, Maroc et Madagascar), ou la relance des MFR dans d'autres pays (Togo, Sénégal et Tchad).

Dès les années 2000, les quelques MFR dans ces pays mesurent la nécessité de s'organiser au niveau national pour trouver les moyens (humains et financiers) afin de répondre aux besoins croissants de formation dans les milieux ruraux et de faire reconnaître cette dynamique par les États. Dans cette phase d'évolution, elles sollicitent la poursuite de l'appui des MFR françaises en vue de renforcer leurs compétences.

Les MFR françaises ont réaffirmé fortement, en 2017, cette volonté d'être solidaire avec des femmes et des hommes qui, à travers le monde, souhaitent s'organiser pour pouvoir agir pour la construction d'un avenir favorable pour leurs enfants et leur territoire rural, en publiant un document « le mouvement MFR, acteur de la Solidarité internationale »².

En novembre 2018, les MFR et Unions des pays et les fédérations MFR françaises partenaires ont réaffirmé cette volonté d'échanger, de s'entraider et d'agir ensemble et ont formalisé cette volonté par une charte, « La charte des pratiques partenariales internationales des mouvements MFR »³.

Une présentation synthétique de cette évolution est disponible dans la vidéo retraçant l'historique de la coopération internationale des MFR : <https://vimeo.com/729152089?fl=pl&fe=sh>.

Singularité des partenariats

Les 22 mouvements MFR partenaires⁴ partagent tous des caractéristiques spécifiques qui les distinguent des autres systèmes de formation et qui correspondent à l'environnement et aux réalités de chaque MFR :

- l'implication des familles et des professionnel·le·s⁵ engagé·e·s dans la MFR. Il·elle·s assurent la responsabilité morale et matérielle d'un centre de formation de type MFR.
- La volonté de contribuer au développement global des personnes (autonomie – relation avec les autres – prise de responsabilités).
- Une formation générale associée à une formation professionnelle dispensée en étroite relation avec les réalités du terrain, conduite selon la pédagogie de l'alternance.
- L'implication dans le développement territorial en favorisant l'engagement des jeunes et des adultes.

Les acteur·trice·s impliqué·e·s dans les partenariats

Les actions partenariales menées avec **l'implication des Fédérations MFR françaises**, depuis plus de 20 ans, ont permis aux acteur·trice·s français·e·s d'acquérir une expertise dans les actions de coopération internationale dans le domaine de la formation agricole et rurale.

² https://www.mfr.asso.fr/media/mfr_monde/Le_mouvement_mfr_acteur_solidarite_internationale_document_reference_MFR_juil%202017.pdf.

³ https://www.mfr.asso.fr/media/mfr_monde/MFR%20CHARTe%20V7.pdf.

⁴ Est entendu par mouvement MFR, l'ensemble des MFR, des fédérations, Union d'un pays ou d'un état organisé en réseau formalisé ou non et partageant la même vision et les mêmes caractéristiques.

⁵ Est appelé·e·s, en MFR, professionnel·le·s, l'ensemble des personnes qui de par leur activité professionnelle porte un intérêt et souhaite s'impliquer dans le développement de leur territoire et la formation des jeunes (maîtres de stage – responsables d'organisation professionnelles – tous et toutes les technicien·ne·s, employé·e·s ...) par leur métier

Les personnes intervenant dans ces partenariats sont des acteur·trice·s des MFR françaises, ayant la préoccupation quotidienne de la formation et de l’insertion socioprofessionnelle des jeunes filles et jeunes garçons ruraux. Par cette pratique, cette expérience, les réalités et leur reconnaissance, les MFR françaises ont les capacités pour appuyer des parents et des professionnel·le·s qui, comme elles, à travers le monde, réfléchissent au devenir de leurs enfants en milieu rural et mettent en œuvre des actions de formation. Les acteur·trice·s des MFR françaises — technicien·ne·s, administrateur·trice·s de MFR et de Fédérations, expert·e·s de la pédagogie de l’alternance, ainsi que les équipes du Centre National Pédagogique des MFR françaises réunies au sein de l’Association Nationale pour la Formation et la Recherche pour l’Alternance (ANFRA) — apportent une expérience solide qui légitime et enrichit le partenariat entre les MFR à travers le monde. L’UNMFREO, à travers son service international et la commission Relations Internationales, joue également un rôle structurant dans cette dynamique, en assurant la cohérence, la circulation des pratiques et l’ancrage institutionnel de ces coopérations.

Annexe 1.2 : Contexte général : agricultures familiales, migrations et formation agricole et rurale

L’AGRICULTURE FAMILIALE

En 2014, les Unions MFR partenaires avait affirmé leur volonté de participer à la promotion des agricultures familiales, pour assurer la souveraineté alimentaire de leur territoire dans le respect de l’environnement et des identités culturelles et de permettre à chaque famille de dégager des revenus pour subvenir à ses besoins fondamentaux, et renforcer ainsi l’emploi et l’économie locale. L’agriculture et le développement rural peuvent contribuer dans une grande mesure à répondre au défi des déplacements massifs de réfugiés et de migrants auquel est confronté le monde. Dans de nombreux pays africains, plus de 50 pour cent des foyers ruraux comptent au moins un migrant. [] Il est fondamental d’étendre l’appui aux petits agriculteurs familiaux et de créer des options alternatives de moyens d’existence durables dans les zones rurales, en mettant l’accent sur les femmes et les jeunes.

MIGRATIONS ET RADICALISATIONS RELIGIEUSES

Aux difficultés liées aux migrations, « la problématique de la radicalisation religieuse s’est imposée au rang des priorités des États du Sahel depuis le milieu des années 2000. [] L’engagement d’individus majoritairement jeunes –parfois non musulmans, ou peu islamisés –qui trouvent parfois dans les groupes djihadistes, une voie d’expression de leurs frustrations sociales, communautaires, économiques ou politiques » est une réalité à laquelle les populations rurales de la majorité des neuf pays impliqués dans cette Convention-Programme sont confrontées.

Les associations MFR, qui ont à subir les conséquences de cette insécurité, souhaitent accompagner les jeunes vers d’autres projets via l’éducation promue au sein des MFR.

LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE ET L’INSERTION DES JEUNES RURAUX EN AFRIQUE

Après une longue éclipse, la formation agricole et rurale (FAR) est revenue, dans les années 2010, à l'ordre du jour dans les débats sur le développement. De nombreuses organisations internationales (Banque Mondiale, Agence Française de Développement, GIZ, FIDA, USAID) ont alors mis l'accent sur l'urgence d'une relance des dispositifs.

Les MFR participent à la création du Réseau international, Formation Agricole et Rurale (FAR) à Ouagadougou en 2005 au cours de la conférence sur la « formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale ».

Mais, « au-delà du discours politique rituel sur l'importance de la formation professionnelle, le soutien public à la FAR est en réalité faible et peu institutionnalisé, en particulier en Afrique subsaharienne. Comme le résume une synthèse de l'Inter-Réseaux, « des moyens en deçà des enjeux. Les programmes et les ressources mis en œuvre restent néanmoins faibles. Les actions sont le plus souvent cloisonnées et dispersées. Dans la plupart des pays, la multiplicité des institutions chargées de la promotion, du financement et de la mise en œuvre des programmes d'emploi des jeunes, ainsi que le manque d'harmonisation des procédures nuisent à l'efficacité des interventions. Souvent, la mauvaise gestion financière a contribué à la nature précaire et insoutenable des programmes de création d'emplois pour les jeunes. Par ailleurs, les politiques nationales portent sur les jeunes en général, considérés comme un groupe homogène.

Les quelques mesures consacrées aux zones rurales tendent à ne considérer que l'activité agricole et à laisser de côté ce qui relève des activités non agricoles et des conditions de vie en milieu rural. La plupart des politiques reposent sur le postulat –qui reste à prouver –que les opportunités d'emplois découleront d'une agriculture d'entreprise. Ces politiques ont également tendance à reproduire le syndrome de la « liste de course » : elles énumèrent toutes les mesures à mettre en œuvre (formation, foncier, crédit, information, infrastructures, services...). Or il est essentiel de prioriser les mesures dans des contextes de ressources limitées et surtout de ne pas déconnecter la question du contexte global. Les enjeux de la jeunesse rurale sont en effet profondément liés aux transformations démographiques, agraires, économiques et sociales, politiques en cours. La participation politique des jeunes ruraux s'avérera dès lors essentielle ».⁶

L'évaluation de la Convention-Programme MFR – PROMouv réaffirme la nécessité de reconnaître pleinement l'action politique et territoriale des centres de formation agricole et rurale pour envisager des transformations durables : l'insertion des jeunes dépend en grande partie de cette capacité des MFR à influencer et nourrir les dynamiques locales. Les MFR apparaissent ainsi comme de véritables « laboratoires à solutions », dotés d'un fort potentiel d'enrichissement de l'action publique en matière d'insertion.

Les résultats de l'évaluation du programme SRJT confirment cette orientation en montrant que l'accompagnement structuré des mouvements MFR a significativement renforcé la qualité pédagogique, la gouvernance associative et la structuration interne des organisations nationales. Le programme a favorisé la professionnalisation des équipes, l'appropriation d'outils de pilotage et la mutualisation entre pays, donnant naissance à un espace d'apprentissage collectif dynamique. Il a également accru la visibilité institutionnelle des MFR et consolidé leur place dans les politiques

⁶ http://www.reseau-far.com/fileadmin/user_upload/SYNTHESE_SUR_LA_FAR_EN_AFRIQUE_FRANCOPHONE.pdf

nationales de formation agricole et rurale. Ensemble, ces constats démontrent que, lorsqu'ils bénéficient d'un cadre d'appui cohérent, les mouvements MFR deviennent des acteurs territoriaux reconnus, capables de proposer des solutions innovantes et de renforcer durablement l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Enfin, dans les pays où les politiques « Formation agricole rurale » existent, les MFR cherchent à y participer et y être prises en compte. Les organisations nationales MFR, au-delà du nécessaire développement qualitatif et quantitatif de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ruraux auxquelles elles contribuent, doivent donc développer les stratégies pour faire reconnaître leurs actions et trouver les modèles économiques assurant leur pérennité.

Annexe 1.3 : Postulats fondateurs et démarche d'intervention des Maisons Familiales Rurales

Même si la création de chaque MFR est particulière, et l'histoire singulière, les MFR ont toutes en commun l'objectif de donner aux jeunes filles et aux jeunes garçons l'opportunité de se former à un métier en lien avec le monde rural et de favoriser leur insertion locale.

Lorsqu'une MFR se crée, les acteurs et actrices qui s'organisent le font donc pour :

- Palier à une absence de formation professionnelle en milieu rural ;
- Palier à l'inadaptation de l'enseignement traditionnel aux réalités rurales ;
- Permettre aux jeunes filles et aux jeunes garçons de poursuivre une activité professionnelle, chez elles ou eux ou en stage, tout en se formant ;
- Donner une formation technique pour aider les jeunes filles et les jeunes garçons à rester dans le milieu avec des projets de vie autour des exploitations agricoles.

Dans la charte des pratiques partenariales internationales des mouvements MFR promue par les 22 Unions MFR à travers le monde et les 21 fédérations MFR françaises en novembre 2018, les partenaires affirment dans le chapitre relatif à l'identité des mouvements MFR partenaires que « Les mouvements MFR, ce sont : des bénévoles, des familles, des professionnel·le·s et des équipes pédagogiques qui s'unissent dans un territoire et s'organisent pour un monde plus juste où la liberté individuelle et collective participe à la construction d'un avenir meilleur.

Au cœur de leur action : la formation des jeunes et des adultes. Ces formations innovantes sont basées sur une dynamique pédagogique par alternance. Elles valorisent les ressources du territoire et les savoir-faire locaux, s'adaptent aux contextes et aux réalités des personnes formées et de leur famille. Elles permettent d'accompagner l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des adultes en lien avec le développement des territoires.

Avec militantisme, les acteur·trice·s des MFR unissent leurs forces au sein de mouvements autonomes dans chaque pays et avec des réseaux diversifiés à travers le Monde. Ils partagent les mêmes valeurs ».

La Maison familiale, actrice à part entière du territoire

« La création d'une Maison familiale signifie l'engagement de familles et de professionnel·le·s qui n'entendent pas que le développement de leur condition de vie leur soit étranger. Pour ces milieux de vie, pour ces familles, pour ces métiers, la Maison familiale va servir l'éducation des jeunes mais plus encore pour tous.

La Maison familiale a essentiellement pour but de former des jeunes. Mais les jeunes n'y reçoivent pas qu'une formation qu'il·elle·s auront ensuite à appliquer lorsqu'il·elle·s s'engageront dans un métier, mais dès leur entrée en formation, il·elle·s sont travailleur·e·se·s et s'initient progressivement au métier lors des stages »⁷.

Des jeunes et des adultes

Les définitions des bornes de l'âge de catégories « jeune » et « adulte » sont souvent objet de débats et controverses.

Les MFR se réfèrent à la définition de la jeunesse qu'en font les organisations internationales : « Les Nations Unies définissent la « jeunesse » comme une personne âgée de 15 à 24 ans. Toutefois, cette définition est souple. Selon le Rapport mondial sur la jeunesse (2018), il y a 1,2 milliard de jeunes de 15 à 24 ans, soit 16% de la population mondiale. L'expérience d'être jeune peut varier considérablement à travers le monde, d'un pays et d'une région à l'autre, et la "jeunesse" est donc souvent une catégorie fluide et changeante. En tant que tel, le contexte est toujours un guide important dans la définition de la jeunesse à l'UNESCO ». Le FIDA caractérise, quant à lui, les jeunes dans un projet au Sénégal – 2019 comme « les jeunes ruraux âgés de 15 à 35 ans »⁸.

La formation par alternance de type intégratif : l'accompagnement du jeune garçon ou de la jeune fille à partir de la réalité vécue

L'alternance comprend des séjours orientés dans les lieux de stage (exploitation, entreprise familiale ou autres lieux d'activités professionnelles) suivis de séjours au centre de formation où les pratiques vécues en stage sont confrontées entre les élèves, interrogées, éclairées par les formateur·trice·s – moniteur·trice·s.

« L'enseignement par alternance constitue un temps complet de formation réalisé par succession de périodes, de travail dans un monde économique en vraie grandeur et de périodes d'étude à plein temps dans un établissement de formation »⁹.

Cet enseignement fait d'alternance, entre la pratique professionnelle et les activités scolaires, entre la vie en famille et les périodes à la Maison familiale, en petite équipe, oblige à la remise en cause des pratiques socioprofessionnelles, tout en découvrant ce que l'Autre peut apporter.

L'existence de différents types de formation répondent à des besoins différents mais contribuent ou confortent une insertion socioprofessionnelle des jeunes et adultes dans leur territoire.

- **Formations dite « formations longues »** : ce sont des formations qui durent d'une à trois années, générales et techniques. Elles concernent principalement des jeunes filles et garçons qui souhaitent acquérir des connaissances techniques, générales et citoyennes et élaborer leur projet d'insertion socioprofessionnelle. Elles peuvent faire l'objet d'un examen, d'un diplôme ou d'une attestation. Ces formations peuvent être reconnues par l'État. Elles peuvent être caractérisées comme formations initiales.

⁷ Éducation, milieu et alternance – André DUFFAURE – Textes choisis et présentés par Daniel CHARTIER – 2^{ème} édition – L'Harmattan – 1985 – P.45

⁸ <https://webapps.ifad.org/members/eb/127/docs/french/EB-2019-127-R-34-Sup-1.pdf> - p.6

⁹ Éducation, milieu et alternance – André DUFFAURE – Textes choisis et présentés par Daniel CHARTIER – 2^{ème} édition – L'Harmattan – 1985 – P.90

- **Formations dite « formations courtes »** : Elles concernent des personnes qui sont en activités et qui souhaitent avoir des résultats sur leur production. Ce sont des formations qui sont souvent des formations de vulgarisation de techniques, de connaissances. Elles peuvent être sollicitées par un groupe, un groupement de producteur·trice·s, des projets... Elles peuvent être caractérisées de formations continues.

« L'accès à l'emploi des jeunes est devenu complexe. En milieu rural, reprendre l'exploitation familiale ne se fait plus systématiquement et les périodes d'inactivité, de travail à la « tâche » ou de voyage en ville peuvent se succéder avant la stabilisation dans l'emploi. Les étapes qui mènent vers l'âge adulte et notamment le fait d'occuper un emploi, d'être en couple et d'avoir son propre logement ne se succèdent pas automatiquement. Parler de parcours, c'est insister sur la non-linéarité des trajectoires »¹⁰. « Le parcours en MFR contribue à faire évoluer les représentations que les jeunes se font de l'agriculture, permet l'acquisition de connaissances techniques dans les domaines de la riziculture, de l'élevage ou de la pisciculture par exemple, et favorise la diversification des productions et des activités en milieu rural. Malgré les contraintes et les difficultés rencontrées, notamment en matière d'accès aux ressources foncières et financières, ces jeunes parviennent peu à peu à construire un projet d'insertion professionnelle ou d'installation agricole durable »¹¹.

La formation et l'insertion des jeunes ruraux et des jeunes femmes en milieu rural relèvent de la **responsabilité politique des pouvoirs publics**. Elle est la condition indispensable pour permettre l'accès d'un nombre croissant de jeunes ruraux et de jeunes rurales à l'autonomie économique et sociale. Les MFR y contribuent en assurant une mission de service public. Pour développer cette participation aux politiques de Formations Agricoles et Rurales nationales (FAR), les MFR recherchent non seulement à être reconnues mais aussi à pouvoir être appuyées financièrement.

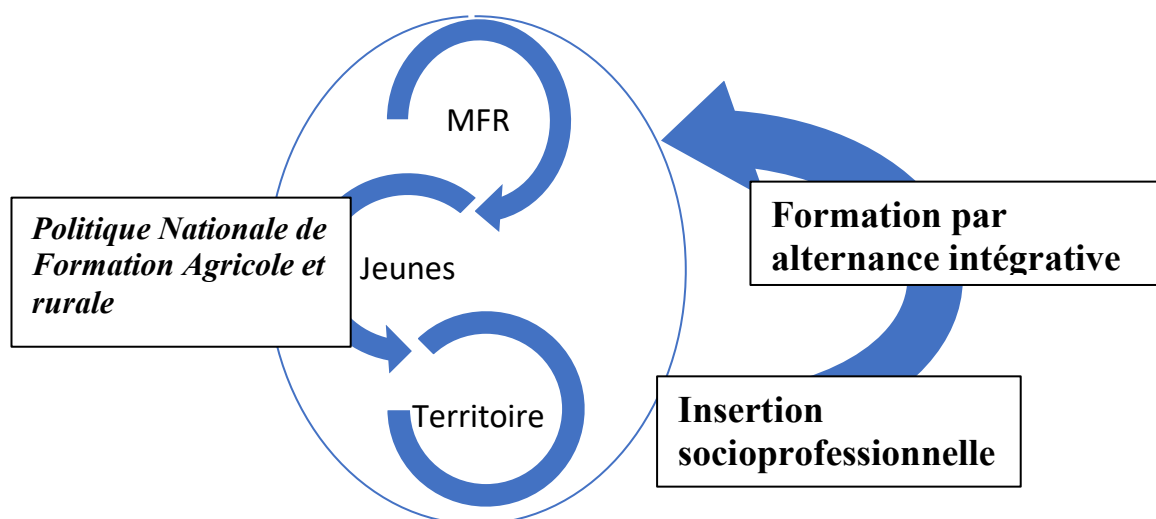


Schéma des étapes et des facteurs de la formation des jeunes filles et jeunes garçons en MFR et de leur insertion socioprofessionnelle dans le territoire – UNMFREO – 2019

¹⁰ Éducation, milieu et alternance – André DUFFAURE – Textes choisis et présentés par Daniel CHARTIER – 2^{ème} édition – L'Harmattan – 1985 – P.179

¹¹ 4^{ème} de couverture - Les Maisons familiales rurales dans le monde : une contribution originale à la formation et à l'insertion des jeunes – Anne LE BISSONNAIS – Julie ERCEAU – L'Harmattan – 2014.

Annexe 2 – Cadre logique ARQ – MFR

CADRE LOGIQUE

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
Objectif global	<u>Renforcer l’ancrage des associations MFR partenaires à travers le Monde, actrices de la Formation Agricole et Rurale dans leur territoire, par leur action spécifique de formation pour l’insertion socioprofessionnelle des jeunes et des adultes</u>	Les MFR sont reconnues comme actrices de la Formation Agricole et Rurale dans leur territoire		-Rapport intermédiaires -Evaluation externe	
Objectifs spécifiques (OS)	OS1 Favoriser une reconnaissance accrue des MFR et des Unions dans les politiques de Formation Agricole et Rurale par un renforcement qualitatif des MFR dans 12 pays OS2 : Développer le pouvoir d’agir des MFR dans le monde en renforçant les compétences des acteur·trice·s par	-Les MFR participent de manière conséquente et/ou croissante à l’offre de formation existante dans les territoires ruraux -Les mouvements sont sollicités par des acteur·rice·s extérieur·e·s pour partager leurs pratiques, et/ou participer aux réflexions pluri-acteur·rice·s sur la FAR -Les 12 mouvements MFR nouent des nouveaux partenariats dans le cadre d’une stratégie de reconnaissance institutionnelle (formation agricole et rurale et/ou formation professionnelle et/ou jeunesse, ...) -Les pratiques partenariales permettent de mutualiser des outils et bonnes pratiques au	SR : La qualité est variable en fonction des MFR dans chaque mouvement et entre les mouvements C : 12 mouvements renforcent la qualité des actions des MFR de leur réseau SR : Les mouvements interagissent et mutualisent, notamment à des niveaux sous-régionaux, mais d’une manière peu structurée ni	-Dispositif de suivi-évaluation -Rapports d’activité des MFR et des organisations nationales MFR -Rapports de mission -Comptes rendus de réunions	Les politiques FAR des pays ont la capacité (technique et financière) de soutenir les MFR La situation politique et sécuritaire dans les pays reste stable Les OSC continuent à bénéficier de la liberté d’expression et de plaidoyer La formation agricole reste à l’agenda des gouvernements

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
	des actions partenariales innovantes (gouvernance, pédagogie, gestion et modèle économique, insertion) OS3 : Permettre aux MFR, Fédérations et organisations nationales de se positionner comme actrices du changement dans les champs du développement durable : prise en compte des publics spécifiques et environnement	service de l'amélioration de la qualité de gouvernance, pédagogie, modèle économique... - Les mouvements identifient et font appel aux expériences externes pour renforcer leurs compétences - Les mouvements investissent durablement les espaces d'échange sur la prise en compte des publics spécifiques et l'environnement - Les MFR développent des outils, stratégies et partenariats pour une meilleure inclusion et prise en compte des enjeux environnementaux	tournée vers l'échange d'outils ou la capitalisation des pratiques C : 12 mouvements participent de la plateforme numérique SR : Plusieurs mouvements développent des activités en lien avec ces enjeux, mais la plupart ne se positionnent pas officiellement sur ces questions C : 10 mouvements se positionnent sur ces enjeux	-Rapport intermédiaires	Les organisations nationales MFR demeurent opérationnelles pendant tout le projet et au-delà Les problématiques de conduite des formations, amélioration de la qualité, et pérennisation économique laissent le temps aux mouvements d'agir sur ces enjeux globaux, dans être relayés au second plan
Résultats attendus	R1.1 : Les 12 mouvements des MFR concernées ont ciblé des MFR qui ont amélioré la qualité de leurs actions de formation et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des adultes R1.2 : Les 12 organisations nationales MFR développent leur	- 70 MFR ciblées disposent d'un plan de formation à jour pour chaque formation dispensée, et de Ressources humaines compétentes - 70 MFR ciblées augmentent d'au moins 25% le nombre de formé-e-s avec au moins une offre de formation régulière de qualité - 50 MFR ciblées mettent en place des dispositifs d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle	SR : Une MFR peut avoir une gouvernance forte mais dispenser des formations de moyenne qualité : Hétérogénéité de la qualité des actions C : 70 MFR voient leurs activités gagner en qualité globalement (homogénéité) et augmentent la complémentarité entre elles (formation – insertion...)	Compte-rendu réunion CA Rapport d'activités des MFR et des organisations nationales MFR Diagnostics MFR Plans d'action MFR et Organisations nationale	La situation sécuritaire permet la mise en œuvre des activités comme prévu Les organisations nationales sont à même d'accompagner à distance et e présentiel les MFR concernées Les partenaires et les bailleurs de fonds continuent de supporter l'activité des

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
	mission interne d'accompagnement des MFR de leur réseau, et externe pour la reconnaissance du mouvement	- 70 MFR ciblées et 12 organisations nationales dynamisent leur vie associative via l'organisation d'au moins un AG et un CA par an - Les 12 organisations nationales MFR ont développé au moins 4 nouveaux alliés et/ou partenariats locaux et nationaux pour l'insertion, le financement (de la formation/insertion) et la reconnaissance des MFR et des formations - Les 12 organisations nationales MFR développent et utilisent des outils de qualité pour accompagner l'amélioration qualitative des MFR de leur réseau	SR : Les organisations nationales MFR intègrent dans leurs PS les missions d'accompagnement des MFR du réseau mais peu d'opérationnalisation C : Dans 12 organisations nationales la dimension qualitative vient renforcer la stratégie d'accompagnement des MFR de chaque mouvement	Dispositif de suivi d'insertion Compte-rendu réunions avec partenaires	organisations nationales MFR Les activités de renforcement de la qualité sont matériellement possibles sur le terrain Les acteur·rice·s MFR dégagent le temps nécessaire à leur investissement dans ces temps d'échange au service de l'amélioration collective des pratiques du réseau
	R2.1 : Les mouvements MFR font de leurs outils une force au service de leur communication interne, leur pilotage et leur reconnaissance	- Au moins 9 mouvements disposent d'un système de circulation des informations MFR-Union et Union-MFR efficace et constant. - 50% des mouvements utilisent une information actualisée au service du pilotage interne, et accessible à l'externe (RDV partenaires financiers, techniques, institutionnels)	SR : La transmission des données de MFR à union et d'union à MFR est inégale en fonction des MFR et des mouvements C : 9 mouvements développent une meilleure collecte, transmission et traitement des données, ce qui permet la bonne transparence à l'interne et à l'externe et une bonne optimisation du rôle de chaque structure	Rapport d'activités des MFR et des organisations nationales MFR Base de données des outils en ligne Outil digitalisé CR de formation à l'utilisation de l'outil	Les conditions d'accès à l'internet et aux sources numériques sont maintenues
	R2.2 Les acteur·trice·s MFR génèrent des compétences collectives et s'alimentent des apports extérieurs pour améliorer leurs pratiques	- 21 mouvements MFR ont accès à un répertoire d'acteurs et de bonnes pratiques en matière de :			

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
		gouvernance, pédagogie, suivi-évaluation, gestion et modèle économique, insertion socioprofessionnelle, inclusion et développement durable, plaidoyer et partenariats	SR : Les mouvements communiquent informellement C : Dans 13 mouvements des référents prennent en main une thématique, la développent auprès d'autres mouvements et la restituent au sein du leur, les échanges sont structurés et permettent de capitaliser les bonnes pratiques	digitalisé et des phases de test Documents de capitalisation CR des espaces d'échange thématique	
	R3.1 : Des mouvements MFR avec des partenaires développent des projets expérimentaux ou renforcent des initiatives qui prennent en compte les enjeux environnementaux, d'égalité de genre et des publics spécifiques R3.2 : Les MFR renforcent leur stratégie de prise en compte des enjeux cités	- Le nombre de MFR qui s'engage/s'implique dans une initiative de développement durable augmente de 25% - Le nombre de jeunes filles et femmes ou de publics spécifiques touché·e·s par l'action (formation, participation aux espaces de décision, insertion) augmente de 20% dans les MFR porteuses de projet - Les MFR ou mouvements concernés établissent au moins un nouveau partenariat sur la thématique ou font évoluer un partenariat existant (externe, fédérations) pour y intégrer la thématique - Au moins 10 Organisations nationales MFR réaffirment ou inscrivent ces thématiques dans leur plan stratégique	SR : Environ la moitié des MFR (France et monde) développe au moins une action de DD C : Les MFR qui développent au moins une action de DD augmentent de 25%. SR : Dans les MFR porteuses de projets, l'intégration des filles/femmes dans les formations oscille entre 40 et 50%, et 30% participent en moyenne dans les CA. C : Ces pourcentages sont en hausse de 20 points et des outils de suivi de cette évolution sont créés	Compte-rendu et liste de participants des activités PV des CA PS des mouvements Documents de communication externe Documents de plaidoyer si intègrent ces enjeux	Les mouvements MFR ne sont pas mis en difficulté sécuritaire pour prendre position sur ces questions

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
			SR : Dans les MFR porteuses : absence (ou peu) de partenariats pour accompagner ces questions spécifiques C : Au moins 1 partenariat spécifique existant		

Activités	Indicateurs du suivi d'activités	Moyens
<i>Activités pour R1.1 :</i> A1.1.1. Diagnostic des besoins de renforcement de la qualité dans les MFR ciblées A1.1.2. Mise en place d'un plan d'action dans chaque MFR ciblée, sur les thématiques : ingénierie de la formation et pédagogie, appui au fonctionnement, à l'insertion socioprofessionnelle, au renforcement du modèle économique, de gouvernance, et de l'ancrage territorial <i>Activités pour R1.2 :</i> A1.2.1. Réalisation d'un plan d'action d'accompagnement des MFR à partir du plan stratégique existant des organisations nationales A1.2.2. : Mise en place d'un dispositif d'appui technique et financier adapté aux besoins des mouvements MFR afin d'améliorer la qualité de leur action <i>Activités pour R2.1 :</i> A2.1.1. Réalisation d'un diagnostic sur l'utilisation et/ou l'appropriation des outils (suivi-évaluation, modèle économique,	- Un guide qualité (identification des besoins et priorisation des actions et suivi/mesure de l'amélioration de la qualité) - 24 participant·e·s à la formation-action auprès des responsables de 12 organisations nationales MFR (au moins 2 personnes par ON) - Un diagnostic est élaboré dans chaque MFR ciblée -70 MFR disposent d'un PA -70 MFR réalisent au moins 80% des actions de son PA -12 PA sont produits (1 par organisation nationale) -8 actions (réunion, contact, événements) par an par mouvement avec des partenaires actuels et potentiels	2,06 ETP basés à l'UNMFREO : chargées de mission et appui financier Intervenants extérieurs Consultants en évaluation, capitalisation et appui-conseil. Salariés et administrateurs de 12 mouvements MFR et 21 Fédérations françaises Matériel informatique Déplacements et missions Fonds d'appui : transferts financiers pour les actions 1 Chargé de Mission sur place en coordination des activités de l'axe 1, chargé de : -Travailler sur le suivi de la mise en œuvre des diagnostics dans les pays -Recevoir les demandes de financement des unions / vérification du respect des

Activités	Indicateurs du suivi d'activités	Moyens
mesure de l'insertion, gouvernance et pédagogie) dans les MFR et les organisations nationales participantes Activité 2.1.2 : Construction d'une base commune d'outils diagnostiqués en fonction des besoins des mouvements MFR A2.1.3. Digitalisation d'un outil commun, au service du suivi-évaluation et de l'amélioration de pratiques dans les mouvements MFR Activités pour R2.2 : A2.2.1. Accompagnement des mouvements MFR à l'appropriation de la plateforme numérique (mise en ligne de leurs outils existants, fonctionnement des espaces d'échange...) au service de la qualité dans les MFR Activité 2.2.2 Animation de pôles thématiques par le réseau MFR (tous pays confondus) et avec l'intervention ponctuelle d'acteurs externes Activité 2.2.3 Capitalisation de bonnes pratiques entre mouvements MFR à travers la plateforme numérique Activités pour R3.1 : Activité 3.1.1 : Accompagnement technique et financier des initiatives visant une meilleure prise en compte des enjeux cités Activités pour R3.2 :	- 12 organisations nationales MFR et 70 MFR réalisent au moins 80% des actions de leur plan d'action - Au moins 4 diagnostics outils sont élaborés - Un outil de collecte et traitement de données adapté aux besoins des mouvements MFR est élaboré - Au moins 1 outil est digitalisé et testé par quelques mouvements - 21 mouvements sont formés à l'outil commun - 100% des organisations nationales MFR utilisent la plateforme numérique et s'approprient les outils - Au moins deux personnes-ressources pour chacun des 21 mouvements MFR partagent leurs compétences dans les espaces de mutualisation - Au moins une expertise externe est mobilisée pour chaque thématique - Au moins une rencontre en présentiel est réalisée dans le cadre des pôles thématiques -Au moins un document de bonnes pratiques est produit pour chaque thématique de mutualisation	critères, appui à l'élaboration des demandes => Pour les 12 pays -Réception des rapports d'activités unions, points intermédiaires dans la mise en œuvre -Appui à l'écriture des CR AFD sur l'axe 1 -Accompagnement du suivi-évaluation 3 chargés de mission répartis dans 3 sous régions (Océan Indien, Afrique Ouest, Amérique Latine) : -Appui aux dynamiques pays -Appui aux dynamiques institutionnelles : se faire connaître des acteurs FAR, bailleurs, appui au montage de projets et réflexion autour des cofinancements et autres missions externes, communication programme -Appui à la mission interne de renforcement de la qualité, appui à la capitalisation -Appui à la dynamique sous-régionale (en lien avec les CM Paris)

Activités	Indicateurs du suivi d'activités	Moyens
Activité 3.2.1 : Partage de ces expériences à l'interne et à l'externe (à chaque mouvement, au réseau MFR et aux partenaires externes) Activité 3.2.2 Développement par certains mouvements d'actions de plaidoyer pour une plus grande prise en compte des enjeux du développement durable au sein des politiques FAR	- La moitié des mouvements au moins, (soit au moins 10), développe un projet thématique avec un partenaire externe - 100% des organisations porteuses de projet inscrivent à l'ordre du jour de leur CA cette thématique - 100% des organisations porteuses de projet développent des actions de communication en lien avec leurs initiatives de développement durable. - 100 % des mouvements ayant développé un projet partagent leur expérience dans le cadre du pôle thématique DD et inclusion (axe 2) - 20% des mouvements porteurs de projet développent un document de positionnement sur la thématique, avec des partenaires	

Annexe 3 : Historique de l'action

Annexe 3.1 : Présentation succincte de l'origine et historique de l'action

Depuis les années 1960 et plus particulièrement depuis les années 1990 pour les partenariats principalement concernés par cette Convention-Programme, l'UNMFREO seule et ensuite avec les fédérations MFR françaises impliquées cherchaient à soutenir la création et le développement de MFR dans le monde.

En 2004, un premier Dossier Multi-Pays visait à permettre à des communautés rurales de disposer d'un outil d'éducation et de formation en participant à la construction d'un monde plus solidaire.

En 2010, suite à la crise alimentaire mondiale de 2008, les questions de souveraineté alimentaire, de croissance démographique accentuant les inégalités sociales et provoquant l'explosion de l'exode rural ont amené les MFR partenaires à focaliser leur préoccupation sur les jeunes filles et les jeunes garçons et leur investissement dans leur territoire en tant que porteur·se·s de développement. La formation professionnelle de proximité en milieu rural, en adéquation avec son environnement humain, culturel, économique telle que développée par les MFR est reconnue comme un des facteurs de ce développement. L'UNMFREO et les fédérations impliquées dans les partenariats souhaitent s'impliquer au côté de leurs partenaires dans **l'appui et la structuration de réseaux MFR contribuant au développement qualitatif et quantitatif des formations des jeunes filles et jeunes garçons ruraux**.

Première Convention Programme avec l'AFD (2010–2023) : genèse et structuration du réseau

Pour rendre cet historique plus lisible, il est utile de rappeler que cette première Convention Programme avec l'AFD se compose de quatre étapes successives :

1. **CP1 (2010–2014)**
2. **Dossier de transition (2014–2015)**
3. **PROMouv (2015–2019)**
4. **SRJT (2019–2023)**

La première phase de la Convention-Programme (2010-2014) a permis la création ou la relance d'Unions nationales dans 16 pays (Bénin, Brésil, Burkina-Faso, Cambodge, Cameroun, Colombie, Comores, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo et Vietnam) pour développer l'action des MFR.

En 2013, l'évaluation de la 1ère phase de de la Convention-Programme¹² mettait en avant « les situations différentes d'un réseau à l'autre. Cependant, deux critères majeurs s'imposent pour guider l'analyse des éléments transversaux : les caractéristiques du contexte national, qui permettent d'envisager ou non d'obtenir un jour la reconnaissance du mouvement, et la trajectoire du

¹² Évaluation de la Convention-Programme UNMFREO / AFD Page 31 Rapport transversal final - CIEDEL – Juillet 2013.

mouvement lui-même qui permet d'examiner s'il peut atteindre l'autonomie – sous ses différentes acceptions financière, institutionnelle et organisationnelle – à une échéance raisonnable ».

Un dossier de transition (2014-2015) a permis l'appui au développement de ces 16 mouvements MFR aux Suds. Il s'agissait d'une nouvelle étape dans l'autonomisation des 16 Unions Nationales MFR partenaires et la reconnaissance de leur offre de formation dans 14 pays ».

Pays concernés : (Bénin - Brésil Sul - Brésil Maranhão - Brésil Para - Burkina Faso - Cambodge - Cameroun - Colombie - Comores - Maurice - Madagascar - Mali - Maroc - Tchad - Togo - Sénégal)

La seconde phase de la Convention-Programme (2015-2019) a permis aux MFR de « faire mouvement » et de développer les activités de formation des jeunes filles et jeunes garçons ruraux.

L'évaluation externe de la seconde Convention-Programme réalisée en 2018 a mis en évidence la pertinence de l'action des MFR dans leur territoire et des partenariats au regard des enjeux sociaux et sociétaux et au regard des enjeux des territoires ruraux aujourd'hui. Les évaluateur·trice·s ont souligné : un renforcement des capacités des acteur·trice·s des réseaux, l'amélioration des capacités des mouvements à faire organisation et donc l'évolution vers l'acquisition d'une autonomie de décision et financement, la non pérennité des financements pour un réel ancrage des MFR dans les territoires, des évolutions dans la prise en compte de l'accompagnement de l'ancrage durable et profitable pour tous et toutes, chacun et chacune dans les territoires mais non encore suffisantes, la nécessité que les MFR développent et valorisent leur potentiel d'actrices génératrices de changements sociétaux au cœur des sociétés où elles sont en activité.

Si l'on tient compte des résultats des évaluations précédentes et de la réalité des contextes nationaux et celles des MFR dans chaque pays, il est apparu nécessaire d'envisager, pour **la 3^{ème} et dernière phase de Convention-Programme**, des activités visant à consolider et à pérenniser l'action des mouvements MFR.

Les MFR et leurs Unions qui les représentent visent donc à concourir aux politiques de Formation Agricole et Rurale dans chaque pays et à avoir une place incontournable dans cette dynamique du nécessaire développement de la formation agricole et rurale du fait de leur mode de gouvernance, de la pédagogie de l'alternance développée, de leur contribution au développement des territoires. Ce sont cependant des mouvements fragiles, peu visibles, du fait de leur jeunesse, de leurs caractères particuliers, qui souhaitent collaborer entre eux et avec les MFR françaises pour poursuivre, consolider et pérenniser leur développement.

Au fil des années, et grâce à l'appui financier de l'AFD, l'UNMFREO et ses partenaires ont construit une dynamique continue de solidarité internationale. Après une première Convention-Programme (2010-2013) centrée sur l'insertion socioprofessionnelle durable des jeunes filles et des jeunes garçons formé·e·s en MFR, cette dynamique a été consolidée par le programme **PROMouv (2015-2019)**, qui visait à renforcer les mouvements et à structurer leurs capacités d'action.

Dans cette continuité, l'UNMFREO, aux côtés des neuf Unions nationales partenaires et des neuf fédérations MFR françaises impliquées, a souhaité poursuivre cet engagement en lançant une troisième phase de Convention-Programme : **CP SRJT – « Être solidaires pour la réussite des jeunes et des territoires ruraux MFR » (2019–2022)**. Cette phase a ciblé neuf pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Madagascar, Mali, Maroc, Sénégal, Tchad, Togo) avec un objectif clair : consolider l'action des mouvements MFR pour répondre aux besoins de formation et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des adultes en milieu rural, tout en soutenant le développement des territoires et le pouvoir d'agir des communautés locales.

Le programme a permis des avancées significatives, notamment en renforçant les capacités des acteurs locaux à proposer des formations adaptées et à accompagner les parcours d'insertion. Il a également consolidé les liens de solidarité entre mouvements MFR, un levier essentiel pour la diffusion des pratiques et l'amélioration continue des dispositifs.

Cependant, l'évaluation de la CP SRJT a mis en lumière la persistance d'une forte hétérogénéité entre les pays. Elle a souligné plusieurs besoins prioritaires pour la suite :

- **un appui plus direct aux MFR**, en particulier celles dont le modèle économique reste fragile ou dont la reconnaissance publique demeure limitée ;
- **une harmonisation et une modernisation des outils de suivi-évaluation**, afin de renforcer la transparence, la gestion et la communication interne/externe ;
- **un travail en réseau plus structuré**, permettant de capitaliser les expériences et de faciliter l'accès à des ressources communes, notamment via le numérique ;
- **une intégration renforcée des thématiques environnement, genre et publics spécifiques** dans les stratégies des mouvements MFR.

Nouvelle Convention-Programme avec l'AFD (2023–2032) : lancement du programme ARQ

À partir de 2023, et sur la base des acquis et des limites identifiées au terme de la ConventionProgramme SRJT (2019–2022), une nouvelle étape majeure s'ouvre avec la première phase du programme **ARQ – Ancrage et Reconnaissance de la Qualité** (2023–2026), première tranche d'une Convention-Programme de longue durée (2023–2032) conçue pour renforcer l'ancrage durable des MFR au sein des politiques nationales de Formation Agricole et Rurale. **Il convient de préciser que** la première phase du programme, initialement planifiée jusqu'en août 2026, **bénéficie d'une prolongation jusqu'en février 2027** afin de garantir la clôture opérationnelle des activités et la cohérence du dispositif de capitalisation et d'évaluation.

Cette nouvelle phase s'appuie directement :

- **sur les résultats de l'évaluation externe du programme SRJT** et de **l'étude d'impact** réalisée dans le cadre du même programme, qui ont démontré l'importance stratégique de consolider la qualité des formations, l'autonomie institutionnelle des organisations nationales MFR et la structuration des réseaux au Sud ;

- sur les **travaux de la rencontre internationale des partenariats MFR de juillet 2022**, qui ont mis en évidence le besoin d'un dispositif multiniveau permettant à la fois l'amélioration qualitative des MFR et une reconnaissance accrue par les autorités publiques ;
- et sur les **orientations du Comité de pilotage SRJT** ainsi que les contributions de la Commission « Relations internationales » du CA de l'UNMFREO.

L'expérience cumulée de plus de vingt ans de coopération internationale montre que la pérennisation des mouvements MFR est un processus de long terme, nécessitant des phases successives d'investissement, de consolidation, de renforcement des capacités et d'adaptation à des réalités socio-politiques et économiques en constante évolution. Cette nouvelle convention-programme introduit ainsi un changement d'échelle important : après avoir principalement soutenu la **structuration des Unions nationales** dans les phases antérieures, elle oriente désormais l'effort sur **l'ancrage et la qualité à la base**, au niveau des MFR elles-mêmes, considérées comme le cœur opérationnel du modèle.-programme introduit ainsi un changement d'échelle important : après avoir principalement soutenu la -mêmes, considérées comme le cœur opérationnel du modèle.

De fait, les MFR se sont professionnalisées et structurées dans 18 pays ; plusieurs organisations nationales disposent désormais d'une gouvernance solide, d'une expérience de gestion administrative et financière, et d'un rôle croissant dans les espaces nationaux de concertation sur la FAR.

C'est dans cette perspective qu'a été conçue la phase ARQ 2023-2026 : un programme recentré sur **trois axes complémentaires** – amélioration de la qualité de l'offre de formation, renforcement du pouvoir d'agir des acteurs par des dynamiques partenariales innovantes, et positionnement des MFR comme actrices du changement dans les champs du développement durable. Cette structuration en trois axes vise à créer une dynamique cohérente entre :

1. **le renforcement technique et pédagogique dans les MFR,**
2. **la consolidation des Unions nationales dans leurs missions internes et externes,**
3. **la reconnaissance institutionnelle**, indispensable à la pérennisation.

Ce programme s'inscrit également dans une temporalité longue, puisque la stratégie 2023-2032 prévoit :

- une **digitalisation progressive** des outils communs de collecte et de traitement des données ;
- la création d'une **plateforme numérique internationale** permettant la mutualisation des pratiques, la formation, l'apprentissage en ligne et la capitalisation structurée ;
- la mise en place de **pôles thématiques internationaux** (gouvernance, pédagogie, suivi-évaluation, modèle économique, insertion, inclusion, environnement) favorisant la montée en compétence collective ;
- et la constitution d'un **réseau mondial MFR** capable de défendre des positions communes et d'intervenir dans la co-construction des politiques publiques liées à l'agriculture familiale, la formation et l'insertion des jeunes rurales.

Ainsi, la nouvelle Convention-Programme ARQ marque **une évolution stratégique majeure** : elle articule l'exigence de qualité pédagogique avec l'ambition de reconnaissance institutionnelle, la nécessité d'un suivi-évaluation robuste avec le développement d'outils numériques, et la volonté de

soutenir les MFR de base tout en consolidant les organisations nationales. Elle poursuit la logique de solidarité historique du mouvement MFR, tout en apportant des réponses adaptées aux défis contemporains : changement climatique, mobilisation des jeunesses rurales, enjeux de genre, transformation des systèmes alimentaires, pression démographique et mutation des territoires.

L'ensemble de ces éléments inscrit la phase ARQ dans la continuité des programmes multipays portés par l'UNMFREO depuis 2010, tout en ouvrant une nouvelle étape structurante pour l'avenir des mouvements MFR dans 18 pays partenaires¹³.

Annexe 3.2 –Présentation succincte des activités réalisées et principaux résultats obtenus

Résultats et activités des programmes de partenariats internationaux MFR de 2004 à 2019

DMP --2004 – 2007

L'APPUI A LA CREATION – DEVELOPPEMENT ET RECONNAISSANCE DES MFR AFRICAINES

1. **Promotion des associations responsables, autonomes, connues et reconnues en matière de gestion et d'orientation des MFR et leur organisation nationale** : mise en place d'associations MFR et première formation des administrateurs et administratrices dans le cadre d'une création de MFR, perfectionnement des administrateurs et administratrices MFR, appui à la mise en place de formations adaptées aux besoins du milieu et à des actions de développement local, appui à la connaissance et reconnaissance des MFR par les autorités politico-administratives et autres partenaires, appui à la création ou au développement d'une organisation nationale des MFR (formation-perfectionnement) et en les accompagnant dans leur reconnaissance auprès des partenaires.
2. **Des formateur·trice·s compétent·e·s dans les démarches propres aux MFR (pédagogie de l'alternance – animation de l'association – développement local)** : formation pédagogique initiale et/ou perfectionnement à la pédagogie par alternance des MFR – aux techniques d'animation de l'association – aux techniques d'animations et de développement local, appui au renforcement de certaines compétences techniques des formateur·trice·s nécessaires à la formation des formé·e·s, renforcement des capacités des 3 pôles de formation pédagogique existants dans leurs actions de formation de perfectionnement des formateurs·trices et dans la création d'outils pédagogiques, appui à l'association dans le recrutement – suivi-évaluation des formateur·trice·s, appui à la conception et mise en œuvre des plans de formation – outils pédagogiques – techniques d'animation locale...
3. **Formation et accompagnement de l'insertion socioprofessionnelle des personnes formées** : formation par alternance d'hommes et de femmes à un métier ou en réponse à des besoins spécifiques, implication des familles – de différents partenaires techniques – politiques – administratifs – coutumiers... dans la mise en œuvre des formations, aider l'association à rechercher les moyens nécessaires à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes formé·e·s (crédit d'équipement et/ou de commercialisation – foncier – accès aux innovations techniques – commercialisation – mise en relations avec personnes ressources...), aider l'association et les

¹³ 18 pays avec le Mali

formateur·trice·s à accompagner les formé·e·s à l'issue de leur formation initiale (perfectionnement – association d'ancien·ne·s...).

1. **Des échanges de pratiques associatives et pédagogiques entre MFR, Nord/Sud, Sud-Sud, Nord-Nord** : organisation annuelle d'une rencontre entre les MFR d'un même pays, organisation tous les deux ans d'une rencontre panafricaine de représentant·e·s des MFR, organisation annuelle ou bi-annuelle de missions des partenaires fédérations MFR françaises auprès des MFR des pays concernés, mission de représentant·e·s de MFR des pays concernés dans les MFR des fédérations impliquées dans le partenariat. En France : année 1 et 3 : rencontre des animateur·trice·s des fédérations impliquées dans un partenariat avec des MFR du Sud, Année 2 : rencontre d'animateur·trice·s et d'administrateur·trice·s.
2. **Activités transversales** : animation d'un comité de suivi et de pilotage de la Convention-Programme, co-animation des comités des fédérations de MFR impliquées, suivi-évaluation interne de chaque projet au cours des missions co-conduites par l'UNMFREO et les fédérations impliquées, évaluation externe avec le F3E, document de présentation des problématiques rencontrées, des réponses trouvées et envisagées.

1ère phase de la Convention-Programme – CP1 · 2010 – 2013

« LA FORMATION DES JEUNES RURAUX EN MFR : POUR UNE INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DURABLE » / Renforcement des Unions et Fédérations MFR et Formation sous-régionale de techniciens – animateurs ruraux

1. **Renforcement des capacités des acteur·trice·s des 18 Unions ou fédérations de MFR afin de leur permettre de développer quantitativement et qualitativement leur capacité de préparation des jeunes filles et jeunes garçons à une insertion socioprofessionnelle réussie** : organisation de sessions de formations sous-régionales, rencontres Nord-Sud, organisation des rencontres internationales des MFR, organisation des rencontres nationales des MFR de chaque réseau, implication dans les politiques nationales de formation de jeunes filles et jeunes garçons ruraux.
2. **Expérimentation d'une formation de technicien·ne·s animateur·trice·s afin de permettre aux MFR de disposer de ressources humaines capables d'accompagner l'essaimage des associations et les jeunes filles et jeunes garçons en formation** : formation sous-régionale de technicien·ne·s animateur·trice·s MFR, mise en œuvre la formation, suivi des technicien·ne·s animateur·trice·s sur leur terrain de travail, élaboration d'un référentiel de formation de technicien·ne·s animateur·trice·s appropriable par chaque pays.
1. **Renforcement des capacités des 20 fédérations MFR françaises impliquées dans des actions de partenariat international** afin de mieux appréhender le « faire ensemble par le partage d'expérience » et de créer des synergies entre ces actions et leur engagement d'éducation à l'international des jeunes filles et jeunes garçons formé·e·s en MFR françaises.

2ème phase de la Convention-Programme · PROMOUV · 2015 – 2019

PROMouv MFR (Programme de renforcement de l'organisation des mouvements MFR)

1. **Organisation cohérente des Unions pour l'animation et le développement de leur réseau** : renforcement de la gouvernance des Unions, développement qualitatif et quantitatif des ressources humaines des Unions, structuration des réseaux MFR nationaux.

- 2. Renforcement des capacités des Unions pour renforcer leurs MFR en matière de vie associative et d’ancrage territorial :** contribution des Unions au renforcement de la vie associative des MFR, définition et mise en œuvre par les Unions d’une démarche de création de nouvelles MFR, accompagnement par les Unions des capacités d’ancrage territorial et de plaidoyer local des MFR.
- 3. Appui des Unions pour leur accompagnement des équipes techniques des MFR :** mise en place par les Unions d’un système de formation en pédagogie, mise en place par les Unions d’un dispositif de formation des directeur·trice·s de MFR, renforcement par les Unions des capacités de gestion et finance des MFR.
- 4. Appui aux Unions dans afin de développer leurs capacités d’accompagnement des MFR dans l’insertion professionnelle des jeunes filles et jeunes garçons :** mise en place d’une veille sur les dispositifs d’insertion socio-professionnelle des jeunes, renforcement par les Unions des compétences de leurs MFR en animation rurale.
- 5. Contribution des Unions aux politiques de formation professionnelle des jeunes filles et jeunes garçons ruraux :** affirmation et diffusion du projet associatif de chaque mouvement MFR, création d’alliances nationales et internationales et développement du plaidoyer, participation effective des Unions aux politiques publiques.
- 6. Reconnaissance des Unions afin de développer les capacités pour diversifier les ressources financières de leur réseau :** amélioration du modèle économique de chaque mouvement, augmentation des fonds propres de chaque MFR pour la participation financière de chaque MFR à son Union, recherche de nouvelles ressources financières.
- 7. Développement commun entre les partenaires d’une vision commune de la solidarité :** organisation de rencontres internationales fondées sur des enjeux partagés, élaboration d’une vision de solidarité internationale partagée.
- 8. Participation des Unions nationales à des espaces de production collective intellectuelle :** des échanges de pratiques à l’échelle sous régionale et entre les pays prioritaires du programme.
- 9. Renforcement des pratiques partenariales des acteurs et actrices du programme :** dispositif d’accompagnement des partenariats pour renforcer leur qualité, mise en place d’une animation collective du programme

3ème phase de la Convention-Programme – SRJT · 2019 – 2022

Être solidaires pour la réussite des jeunes et des territoires ruraux MFR

Résultats clés du programme SRJT (2019-2022) :

Objectif : renforcer les mouvements MFR dans leurs capacités, leurs stratégies et leur coopération internationale.

Axes structurants

- **Plan stratégique :** élaboration et mise en œuvre dans les mouvements MFR.
- **Fonds d’innovation :** soutien à des initiatives pour renforcer la pérennité des mouvements.
- **Capitalisation & mutualisation :** ressources partagées pour accompagner l’insertion des jeunes filles et garçons.
- **Compétences en communication & plaidoyer :** montée en capacité des équipes pour agir sur les politiques locales.
- **Analyses externes :** cartographies d’acteurs, analyses de besoins.
- **Stratégie partenariale :** formalisation des cadres de coopération.

- **Étude d'impact** : mesure des effets des partenariats internationaux.
- **Suivi des pratiques de collaboration** : analyse continue des coopérations.
- **Séminaires sous-régionaux & internationaux** : réflexion commune et apprentissage collectif.

2) Enjeux ressortis de l'évaluation du SRJT

- Prendre en compte l'**action politique et territoriale** des MFR.
- Reconnaître leur rôle de « **laboratoires à solutions** » pour l'insertion des jeunes.
- Considérer les MFR comme **acteurs territoriaux**, producteurs d'innovation et capables d'alimenter les politiques FAR.
- Importance d'un **cadre d'appui structuré** : gouvernance, qualité, partenariats, autonomie.

Actions mises en œuvre dans le programme ARQ :

Renforcement qualitatif (OS1)

- Mise en œuvre d'un **référentiel qualité MFR** (pédagogie, insertion, gouvernance, modèle économique, ancrage territorial).
- Élaboration et suivi de **plans d'action qualité** dans chaque pays.
- Appui technique & financier aux MFR et ON pour renforcer leurs pratiques internes.

Structuration des Organisations Nationales (ON)

- Renforcer les ON comme **têtes de réseau** : accompagnement des MFR, gestion, planification, partenariats.
- Développement d'outils (suivi-évaluation, gestion financière, diagnostics).

Pratiques partenariales (OS2)

- Création d'une **communauté de pratiques internationale** (gouvernance, modèles économiques, pédagogie).
- Déploiement de la **plateforme mfrcommunity.org** pour la mutualisation numérique.
- Production et partage de **bonnes pratiques**.

Développement durable, inclusion et genre (OS3)

- Appel à initiatives thématiques dans les mouvements MFR.
- Accompagnement technique et financier des projets innovants.
- Renforcement des capacités des pays pour intégrer DD/inclusion dans la formation.

Suivi, capitalisation et apprentissage

- Harmonisation des outils de collecte de données.
- Approche progressive de **digitalisation** des systèmes d'information.
- Capitalisations, études, analyses comparatives, mutualisation régionales

Annexe 4 – Antécédents en matière d’identification, programmation, suivi et évaluation de l’action (Liste des données documentaires disponibles pour les consultant-e-s au démarrage de leur mission)

Études précédentes :

○ Évaluations externes :

- Évaluation externe du Dossier Multi Pays (DMP) « Les Maisons Familiales Rurales, actrices de la formation rurale en Afrique » – Rapports pays et transversal final – Daniel NEU – Lamine BA – GRET – Juillet 2008
- Rapport transversal final – Évaluation de la Convention-Programme 2010-2013 – « La formation des jeunes ruraux en MFR : pour une insertion socioprofessionnelle durable » – Catherine DELHAYE – Blandine LE BOURGEOIS – Mohamed KEITA de Delta C Mali – CIEDEL – Juillet 2013
- Contribution à l’évaluation externe du programme PROMouv (UNMFREO) – Programme de Renforcement de l’Organisation des Mouvements MFR – Rapport global : Comment valoriser l’importante variété des dynamiques tout en renforçant l’unité de la « démarche MFR » ? (version finale) – Marc Totté – Philippe De Leener – INTER-MONDES BELGIQUE – Septembre 2018
- Évaluation externe de la Convention-Programme « Être solidaires pour la réussite des jeunes et des territoires ruraux » (SRJT) – Rapport global : *Evaluation externe de la convention-programme « Être solidaires pour la réussite des jeunes et des territoires ruraux » (SRJT)* – Isabelle Martin – Danièle Sexton – Olga Rasoalandinirina – TERO – Octobre 2021

○ Étude d’impact :

- Étude d’impact des partenariats internationaux entre Unions nationales MFR et Fédérations MFR Françaises – Apports des partenariats sur les fédérations MFR vus par ses acteurs – Adjaratou F. LY – Coordination : Corine Lajarge (CIEDEL) et Sarahi Gutierrez – UNMFREO – Octobre 2018
- Études menées dans le cadre du programme SRJT (COTA, TERO) – Étude d’impact des dispositifs de formation MFR dans cinq pays (Bénin, Cameroun, Madagascar, Mali, Maroc) – Analyse des effets sur les trajectoires d’insertion socioprofessionnelle et les dynamiques territoriales – Étude conduite dans le cadre du programme SRJT – Contributions croisées : COTA & équipe d’évaluation TERO – UNMFREO – 2020-2021

○ Publication :

- Les Maisons familiales rurales dans le monde : une contribution originale à la formation et à l’insertion des jeunes – Anne LE BISSONNAIS – Julie ERCEAU – L’Harmattan – 2014 (résultat d’un travail de capitalisation sur « L’insertion socioprofessionnelle des jeunes formés en MFR »)

Autres :

- Comptes rendus de mission
- Rapports d’activités